

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
6<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981  
(27<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Lundi 27 Octobre 1980.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. HECTOR RIVIÈREZ

1. — Rappel au règlement (p. 3128).  
MM. Andrieux, le président.
2. — Décision du Conseil constitutionnel (p. 3128).
3. — Loi de finances pour 1981 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3128).

#### Travail et participation.

COMMISSION DES FINANCES

- M. Frelaut, rapporteur spécial, pour le travail.  
M. Jans, rapporteur spécial, pour les travailleurs immigrés.  
M. Frelaut, rapporteur spécial.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

- M. Sourdille, rapporteur pour avis, pour le travail.  
M. Delalande, rapporteur pour avis, pour la participation.

M. Fonteneau, rapporteur pour avis, pour la population.  
M. Boulay, rapporteur pour avis, pour le travail manuel.  
MM. Evin, le président.

*Suspension et reprise de la séance (p. 3135).*

M. Evin, suppléant M. Derosier, rapporteur pour avis, pour les travailleurs immigrés.

M. Jans, rapporteur spécial.

MM. Séguin,  
Evin,  
Jean-Pierre Abelin,  
M<sup>me</sup> Goutmann,  
M. Caro,  
M<sup>me</sup> Gocuriot.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

4. — Ordre du jour (p. 3144).

PRÉSIDENTICE DE M. HECTOR RIVIÈREZ,  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## RAPPEL AU REGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Andrieux, pour un rappel au règlement.

**M. Maurice Andrieux.** Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58, alinéa 1<sup>er</sup>, relatif au déroulement de la séance.

En effet, au moment où va s'engager le débat sur les crédits du ministère du travail et de la participation et, au-delà, sur la situation faite aux travailleurs de notre pays, il serait inconcevable que ne soit pas évoquée, en préambule, l'agression policière violente qu'ont connue les mineurs et les sidérurgistes de la région Nord-Pas-de-Calais au cours de ce week-end.

**M. Jacques Sourdille.** Ce n'est pas raisonnable !

**M. Maurice Andrieux.** Le groupe communiste élève une vive protestation contre le coup de force brutal opéré à Aubry, Lens et Avion à l'encontre de Radio-Quinquin, des militants de la C. G. T. et des ouvriers de la région, accourus défendre leur droit de s'exprimer...

**M. Jacques Sourdille.** C'est la légalité républicaine !

**M. Maurice Andrieux.** ... un droit remis en cause en raison de l'entreprise de manipulation, de dissimulation et de déformation permanente pratiquée par la radio-télévision présidentielle.

Le groupe communiste assure la C. G. T. et les travailleurs de la région Nord-Pas-de-Calais de sa solidarité active.

La liberté d'information et d'expression, monsieur le président, ne s'écroule pas à coups de talons ferrés ! Quoi que fasse un pouvoir que la vérité inquiète et affole, elle resurgira toujours parce qu'elle est une exigence populaire de notre temps. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. Jacques Sourdille.** Ce n'est pas croyable !

**M. le président.** Je vous ai bien entendu, monsieur Andrieux, mais vous n'avez pas fait un rappel au règlement.

— 2 —

## DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié au *Journal officiel* du 25 octobre 1980 sa décision concernant la loi organique relative au statut de la magistrature.

Ce texte lui avait été déféré par M. le Premier ministre en application des articles 46 et 61, alinéa 1<sup>er</sup>, de la Constitution.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1981  
(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n<sup>os</sup> 1933, 1976).

## TRAVAIL ET PARTICIPATION

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère du travail et de la participation.

Je rappelle qu'après les exposés des rapporteurs et les interventions d'ordre général la discussion se poursuivra par les questions transmises par les groupes et les réponses du Gouvernement, selon les modalités appliquées aux questions du mercredi.

La parole est à M. Frelaut, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le travail.

**M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre du travail et de la participation, les crédits de votre projet de budget pour l'année 1981 s'élèvent à 18 820 millions de francs. Cette somme représente, par rapport au budget initial de l'an passé, une progression de 21,9 p. 100. Mais qui oserait s'en réjouir, quand on sait que 60 p. 100 de ce projet de budget sont consacrés à l'indemnisation du chômage ?

Le chômage vient de progresser de 6,7 p. 100 sur l'an dernier. Il atteint pour la première fois la barre de 1 500 000 chômeurs selon les statistiques officielles. On peut donc dire que le budget du ministère du travail et de la participation est toujours un budget d'accompagnement du chômage et nous pourrions ajouter cette année qu'il est le budget de l'organisation et de la pérennisation du chômage, dans la perspective du VIII<sup>e</sup> Plan et de ses deux millions et demi de chômeurs.

Ce n'est pas dans les autres chapitres de votre budget concernant l'A. F. P. A. — association pour la formation professionnelle des adultes —, dont les mérites sont grands, le fonds national de l'emploi, avec sa modeste part dans le pacte pour l'emploi des jeunes, que l'on peut trouver des solutions valables et d'envergure contre le chômage. Non, pour cela, il faut se tourner vers d'autres horizons, vers les orientations de la politique gouvernementale. Or, compte tenu du fait qu'il est prévu dans le projet de loi de finances pour 1981 un ralentissement sensible de la croissance ramenée à quelque 2,2 p. 100 alors qu'il faudrait 6 p. 100 pour stabiliser le chômage à son niveau actuel, il est malheureusement prévisible que la situation de l'emploi continuera de se dégrader.

Monsieur le ministre, en raison de ce contexte, j'ai voulu, dans mon rapport écrit, faire un rappel constitutionnel en mettant en exergue cette phrase du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 reprise par la Constitution du 4 octobre 1958 : « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. »

Ainsi nous pouvons constater tous ensemble que le Gouvernement n'assure pas aux citoyens le respect des droits inscrits dans la Constitution, que cette liberté fondamentale du droit au travail prend, pour bien des Français, un caractère purement formel. D'ailleurs, de plus en plus nombreux sont ceux qui ont du mal à trouver du travail. C'est le cas des jeunes qui, malgré le pacte pour l'emploi qui leur est destiné, ont vu cette année leur nombre augmenter dans la masse des chômeurs de plus de 6,5 p. 100. Quant aux perspectives, le VIII<sup>e</sup> Plan, à l'horizon 1985, fixe le nombre de chômeurs entre 2,2 et 2,5 millions.

Qui plus est, non seulement le Gouvernement ne garantit pas un emploi à tous les citoyens, comme le prévoit la Constitution, mais il ne leur assure pas les ressources compensatrices nécessaires, au titre de la solidarité nationale. Notons cette anomalie : alors que le chômage augmentait en un an de 6,7 p. 100, le nombre des chômeurs aidés, lui, diminuait de 4,2 p. 100. Ainsi, 762 900 demandeurs d'emploi étaient-ils exclus, en septembre, du bénéfice de toute aide, soit un chômeur sur deux. Inutile de souligner que, parmi eux, un grand nombre se trouvent dans le dénuement et la misère, comme cette mère de famille qui a élevé trois enfants, qui n'arrive pas à trouver du travail et qui ne peut bénéficier d'aucune aide. Ce sont ses enfants qui lui payent son loyer et lui donnent de quoi vivre.

Dans mon rapport écrit, en distribution depuis mercredi soir, j'ai longuement développé les autres chapitres budgétaires, c'est-à-dire ceux qui sont relatifs à l'A. F. P. A., au fonds national de l'emploi, à l'agence nationale pour l'emploi, aux handicapés, qui représentent les 37 p. 100 restants du projet de budget.

Dans le quart d'heure qui m'est imparti, je m'en tiendrai à l'énoncé de trois observations retenues par la commission des finances à l'unanimité et de deux remarques sur les conditions restrictives au droit à la perception des indemnités de chômage, et au développement de la précarité du travail. Je parlerai à ce propos du travail intérimaire et des contrats intéressant les jeunes.

Alors que, l'an passé, la commission des finances avait regretté la pratique de sous-évaluation des crédits inscrits dans le projet de loi de finances initiale au titre du fonds du chômage, l'évaluation est une nouvelle fois contestable, puisque les crédits demandés de 11 374 millions de francs correspondent à une revalorisation de la subvention de 1980 calculée uniquement sur la base d'une augmentation de 12,6 p. 100 du point U. N. E. D. I. C. — union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce — et sans qu'il soit tenu compte de l'augmentation du chômage en volume.

La commission des finances renouvelle donc sa demande d'une meilleure évaluation des crédits du F.N.C. dans le projet de loi de finances initiale. Je vous rappelle que la sous-évaluation portait, l'année dernière, sur 1 225 millions de francs.

Le chômage allant croissant, la question de son indemnisation est vitale. L'an passé, j'avais exposé dans mon rapport la mise en application de la réforme de l'indemnisation du chômage et, tout en expliquant que des aspects positifs pouvaient être relevés, je n'avais pas manqué d'exprimer certaines inquiétudes qui se révèlent aujourd'hui confirmées. Le problème des chômeurs arrivés en fin de droits est certainement le plus dramatique et le plus préoccupant. Je vous en ai entretenu à plusieurs reprises, monsieur le ministre.

Dans la circonscription de Colombes-Bois-Colombes, dont je suis le député, le nombre des chômeurs venant à mes permanence parce qu'ils ne perçoivent plus aucune ressource, soit qu'ils aient dépassé la durée maximale d'indemnisation, soit que les commissions paritaires leur aient refusé une prolongation individuelle, soit qu'ils ne remplissent pas les conditions pour bénéficier d'une aide, ne cesse d'augmenter.

Il y a quelques jours encore, un père de trois enfants, âgé de quarante-sept ans, qui est sans emploi depuis trois ans, est venu me voir car il avait reçu une lettre de la direction départementale du travail et de l'emploi l'informant qu'il avait épuisé ses droits à percevoir une indemnité de chômage. Aujourd'hui, pouvez-vous me dire, monsieur le ministre, comment cet homme et sa famille pourront vivre avec les seules allocations familiales ? Comment pourra-t-il payer son loyer — le nombre de loyers impayés augmente d'ailleurs considérablement dans les offices d'H. L. M. — les quittances de gaz et d'électricité, nourrir et éduquer correctement ses enfants ?

Les hommes et les femmes placés dans cette situation sont plusieurs milliers. Selon une première estimation, du mois de janvier au mois d'août 1980, l'indemnité de chômage a été brutalement supprimée à 96 121 personnes, soit une moyenne de 12 000 suppressions par mois. Une deuxième analyse limitée au seul mois de juillet 1980 fait apparaître que, quelques semaines plus tard, sur 11 539 demandeurs d'emploi arrivés en fin de droits, seulement 1 483 étaient à nouveau indemnisés, 168 étaient en instance de paiement et 3 667 attendaient la décision de la commission paritaire. Ces chiffres témoignent de la gravité du problème, puisque l'on peut estimer que, chaque mois, 7 000 à 9 000 chômeurs tombent dans ce que j'appellerai la « trappe » des fins de droits et se retrouvent confrontés à des difficultés insurmontables.

Déjà anormalement limitée dans le temps, l'aide maximale aux chômeurs, fixée à trois ans et cinq ans selon l'âge, n'est perçue que par une minorité d'entre eux, environ 14,5 p. 100. Les autres, soit 85,5 p. 100 se sont vu refuser des prolongations individuelles leur permettant d'atteindre la durée maximale à laquelle ils peuvent prétendre. J'appelle gravement votre attention, monsieur le ministre, sur l'observation de la commission des finances dans laquelle il est souhaité que les mesures appropriées soient prises rapidement afin que ces demandeurs d'emploi ne restent pas sans ressources et que les accords contractuels soient complétés. Le groupe communiste, auquel j'appartiens, a d'ailleurs déposé une proposition de loi à ce sujet. La création d'une commission d'enquête qu'on nous annonce depuis plusieurs mois ne saurait constituer une mesure suffisante.

Il s'agit d'un véritable drame humain auquel sont confrontés des milliers de personnes et je rappellerai que, récemment, le Secours catholique a rendu public un dossier accablant sur ce problème.

En outre, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1981, les chômeurs arrivés en fin de droits seront frappés une nouvelle fois par l'application de la loi du 28 décembre 1979 qui supprime le droit à la sécurité sociale pour les chômeurs non indemnisés. Auparavant, les demandeurs d'emploi étaient couverts par la sécurité sociale du fait de leur simple inscription à l'Agence nationale pour l'emploi. Désormais, seuls les chômeurs indemnisés verront leur droit à la protection sociale gratuite maintenu, c'est-à-dire à l'assurance maladie et à l'assurance vieillesse. Cependant, la loi dispose que les droits aux prestations de l'assurance maladie et de l'assurance maternité seront maintenus pendant un an après la suppression des indemnités de chômage. Passé ce délai, les intéressés devront recourir au régime de l'assurance personnelle dont le coût sera de 350 francs par mois environ. Où trouveront-ils l'argent nécessaire ? Beaucoup s'adresseront aux bureaux d'aide sociale, ce qui risque d'entraîner un transfert de charges au détriment des collectivités locales qui n'ont pas la vocation d'assurer ces dépenses.

En ce qui concerne les jeunes primo-demandeurs d'emploi, qui sortent du système éducatif, on estime, selon votre réponse à notre questionnaire, qu'ils seront 10 000 à contracter au début de 1981 une assurance personnelle. Comment ces jeunes ou leurs familles souvent les plus défavorisées pourront-ils faire face à une telle charge ? La commission des finances vous demande, monsieur le ministre, de prendre des dispositions afin que ces demandeurs d'emploi continuent à bénéficier d'une protection sociale. Il faut qu'en accord avec votre collègue le ministre de la santé et de la sécurité sociale vous fassiez en sorte qu'il en soit ainsi.

La commission des finances a enfin émis une dernière observation sur les difficultés rencontrées par de nombreux salariés après l'âge de cinquante-cinq ans, qui ne peuvent prétendre à un revenu de remplacement suffisant au titre des allocations familiales, dans l'attente de percevoir la garantie de ressources à l'âge de soixante ans.

Les difficultés résultent de l'article 15 de la convention du 27 mars 1979, qui limite à seize mois le droit de percevoir l'allocation de base au titre d'une décision de prolongation individuelle. Une fois passé ce délai, les intéressés ne perçoivent plus que 25 francs par jour ; ils n'ont parfois plus aucune ressource pendant une durée qui peut s'étendre jusqu'à un an et deux mois. Aussi la commission des finances demande que les chômeurs licenciés ou démissionnaires de plus de cinquante-cinq ans puissent bénéficier d'un revenu de remplacement au moins équivalent à l'allocation de base jusqu'à l'âge de soixante ans et donnant droit à la garantie de ressources.

La durée de l'attente pour retrouver un emploi ne cesse de s'allonger. Au 30 septembre 1980, 345 200 demandeurs d'emploi étaient inscrits à l'A.N.P.E. depuis plus d'un an, soit 73 p. 100 de plus qu'en 1977.

Il convient également de signaler les nombreux butoirs qui se dressent devant les chômeurs ou les personnes disponibles à la recherche d'un emploi, et qui, n'en trouvant pas, ne peuvent pour des raisons réglementaires accéder à l'indemnisation. Leur nombre est considérable : un chômeur sur deux est touché.

Il faut effectivement souligner que les jeunes n'ayant pas de diplôme, que les femmes n'ayant pu effectuer de stages de formation professionnelle d'une durée minimale de 500 heures ou préciser qu'elles ont effectué quatre-vingt-onze jours de travail, ne peuvent bénéficier d'une indemnité de chômage. Et trop souvent, les commissions paritaires ne reconnaissent pas comme légitimes les démissions de certains travailleurs, ce qui supprime à ces derniers toute possibilité de percevoir une allocation. Les jeunes qui, pourtant, remplissent les conditions d'ouverture des droits doivent attendre un délai de six mois pour percevoir l'allocation forfaitaire. Les travailleurs saisonniers, les chômeurs ayant une référence de travail insuffisante, les anciens artisans ou commerçants ayant travaillé sans contrat de travail et certains invalides sont également victimes des clauses restrictives concernant l'obtention d'une allocation et se retrouvent ainsi confrontés à des situations à la fois dramatiques et insurmontables.

En ce qui concerne l'indemnisation du chômage dans les départements d'outre-mer, le décret d'application n'a été publié que le 28 février 1980, alors que la loi du 16 janvier avait fixé un délai maximal de dix mois. De longues luttes ont été nécessaires. Les accords entre les partenaires sociaux ont été passés le 23 juin 1980 pour la Réunion et le 22 août 1980 pour les autres départements d'outre-mer.

Dans celui de la Réunion, les allocations servies sont celles de la métropole, à l'exclusion de l'allocation spéciale. Dans les autres, il est prévu une période transitoire de trois ans au cours de laquelle les régimes évolueront de manière à aboutir à une protection analogue à celle qu'assure le régime métropolitain.

Mais pour les populations des départements d'outre-mer, comme pour les travailleurs français, la priorité consiste à trouver du travail — il faut donc leur en donner — pas à être des travailleurs assistés.

D'un autre côté, la crise économique, et le cortège d'incertitudes dont elle s'accompagne, a provoqué un grand développement du travail précaire, j'y insiste vivement, monsieur le ministre. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler que, de 1975 à 1980, le nombre des établissements de travail temporaire, qui, inlassablement répètent leur publicité à la radio, a crû de 55 p. 100. L'effectif quotidien moyen des travailleurs intérimaires a, lui, augmenté de plus de 75 p. 100. Quant au chiffre d'affaires de la profession, il a progressé de 100 p. 100. Voilà une bonne affaire ! Mais ce sont ces travailleurs que les licenciements frappent le plus souvent et le plus aisément : mauvaise affaire pour eux !

Pour terminer, je signalerai que le coût direct du chômage est estimé à 32 900 millions de francs pour 1980. Or le coût indirect est généralement évalué au même montant que le coût direct, notamment en raison de la réduction sensible des recettes de la sécurité sociale du fait du chômage. Le coût global du chômage, c'est certain, sera donc largement supérieur à 60 milliards de francs pour la seule année 1980. Ce poids est considérable pour la collectivité dans le cadre de la politique d'austérité qui lui est imposée.

Ce matin, j'ai appris que, dans la localité dont je suis le maire, la Thomson venait d'envoyer, ou allait envoyer une lettre à 700 de ses salariés pour leur demander de démissionner de leur poste — en compensation, ils devraient recevoir quinze mois de salaire. Quel gaspillage des points de vue humain et financier !

Lutter contre de tels gaspillages, et accroître le pouvoir d'achat afin de développer la consommation intérieure, apporterait des solutions. Une autre possibilité s'impose pour résoudre le problème dramatique du chômage que, pour notre part, nous ne pouvons pas considérer comme fatal. Bien entendu, la mise en œuvre des solutions appropriées conduirait à pratiquer une autre politique pour la France que la politique d'austérité actuelle.

Pour conclure, je précise que la commission des finances a adopté les observations que je lui ai présentées et les crédits du ministère du travail ; mais, à titre personnel, compte tenu des raisons que je viens d'exposer, j'ai voté contre l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jans, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les travailleurs immigrés.

**M. Parfait Jans, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, le budget que vous destinez l'année prochaine aux travailleurs immigrés est frappé au coin de votre politique d'austérité ; il ne permettra pas à la France d'assumer ses responsabilités dans ce secteur très sensible.

C'est pourquoi j'ai invité mes collègues de la commission des finances à rejeter les crédits demandés au titre des travailleurs immigrés. Ils sont en diminution de 63,8 p. 100 par rapport à 1980. Tout en reconnaissant la gravité de la situation, les commissaires de la majorité ne m'ont pas suivi. L'un d'eux a admis « que les crédits demandés au titre de l'action sociale ne pouvaient échapper aux contraintes budgétaires ». Selon lui, il n'y avait aucune contradiction entre la chute de 63,8 p. 100 des crédits pour les travailleurs immigrés et un budget général en hausse de 17,7 p. 100 !

Pourtant, pour moi, c'était un devoir que de m'efforcer d'obtenir le rejet de ce budget, ne serait-ce que pour rétablir la vérité !

Le 11 juin 1980, à l'issue du conseil des ministres, un communiqué très satisfait était publié. Il précisait que les moyens financiers consacrés aux travailleurs immigrés atteignaient un montant de 1 500 millions de francs en 1980. Mais l'examen des chiffres montre que la part de l'Etat s'élève à 330 millions de francs, sur les 1 500 annoncés, celle du fonds d'action sociale, hors subventions du ministère, à 588 millions de francs ; la part de 0,10 p. 100 sur la masse salariale, pour le logement, représente 580 millions de francs.

En fait, sur les 1 500 millions de francs mentionnés dans le communiqué, 22 p. 100 seulement proviennent de fonds de l'Etat, alors qu'en 1974 la part de celui-ci atteignait 35,7 p. 100 du total des sommes affectées aux actions en faveur des travailleurs migrants.

En 1981, les sommes consacrées à ces actions se monteront à 1 462 millions de francs, mais seulement 152 millions de francs proviendront du budget de l'Etat. La participation de celui-ci, tombée de 35,7 p. 100 en 1974 à 22 p. 100 en 1980, chutera à 10,3 p. 100 en 1981. Le reste sera payé par les travailleurs en général, avec le 0,10 p. 100 de la masse salariale, et par les travailleurs immigrés eux-mêmes grâce aux fonds versés par les allocations familiales au fonds d'action sociale.

L'année prochaine, monsieur le ministre, vous serez au-dessous des 1 500 millions de francs annoncés par le conseil des ministres. Vous atteindrez difficilement le seuil de 1 462 millions de francs. Ces chiffres vous étaient connus lorsque le conseil des ministres a publié son communiqué. Qu'est-ce que cette façon d'informer ? Je vous le demande !

Le recul de la participation de l'Etat contraint tous les organismes à caractère social et culturel à réduire leurs actions.

Le budget du fonds d'action sociale s'élèvera de 607,85 millions de francs à 669,7 millions de francs, soit une augmentation de 10,2 p. 100 seulement, alors que les prix auront progressé, selon les prévisions du Gouvernement, de 13,3 p. 100 en 1980.

Le fonds d'action sociale pourra maintenir son effort pour les interventions sociales parce qu'il le réduira pour l'équipement et le rééquipement des foyers. Permettez-moi d'affirmer que cette diminution de l'attention qui devrait être portée à l'amélioration des conditions de vie dans les foyers est inadmissible au moment où s'apaise le conflit des loyers.

La part de l'Etat dans le budget du fonds d'action sociale se place sur une courbe descendante puisqu'elle est tombée de 8,63 p. 100 en 1976 à 3,29 p. 100 en 1980. Une telle régression, inadmissible, ne permet pas à notre pays d'assumer ses responsabilités vis-à-vis des travailleurs immigrés. Il n'est pas correct de justifier ce recul par la décision de ne plus admettre de nouveaux travailleurs immigrés : ceux-ci entrent toujours dans notre pays à cause des regroupements familiaux et du fait de l'arrivée des réfugiés politiques.

**M. Philippe Séguin.** D'où viennent-ils ?

**M. Parfait Jans, rapporteur spécial.** Nous sommes bien d'accord pour agir de sorte que les entrées de nouveaux travailleurs en France correspondent aux besoins économiques. Actuellement ces derniers sont nuls, et le nombre des entrées de travailleurs doit aussi être nul.

Mais il reste les regroupements familiaux et les réfugiés ; vous évaluez vous-même leur nombre, monsieur le ministre, à 150 000 personnes annuellement ; elles relèvent d'une politique normale d'accueil.

D'ailleurs, une telle politique ne saurait en aucune manière nous dégager de nos responsabilités vis-à-vis des immigrés installés et vivant en France. Or c'est cette population que les réductions de crédits atteignent essentiellement.

Enfin, cette politique, la vôtre actuellement, est également contraire aux intérêts de la France, d'un point de vue démographique. En effet, elle vise le quotidien, elle ne porte pas son regard vers demain et, encore moins, vers après-demain. En fait, il s'agit d'une politique à la petite semaine. Le haut comité pour la population vous a remis, au mois de juin dernier, son rapport. Dans ses conclusions, le point 3 souligne quel rôle bénéfique peut jouer l'immigration pour l'évolution de la population française : mais pour que son rôle soit positif, il faut que soit poursuivie une politique d'intégration à l'égard de la population immigrée.

Ces quelques orientations conduisent à formuler des recommandations en vue d'éviter que les préoccupations dominantes du moment, liées aux difficultés de l'emploi, ne compromettent l'avenir. Le haut comité souligne la nécessité du regroupement familial. Il appelle notre attention sur les risques d'une politique du retour contraint et même, du strict point de vue démographique, d'encouragement aux retours volontaires. Il suggère un effort particulier d'intégration en faveur de certaines catégories.

Les recommandations du haut comité de la population resteront lettre morte si votre projet de budget doit rester ce qu'il est. Par exemple, il ne viendrait à l'idée de personne de contester le rôle que joue et pourrait jouer le service social d'aide aux émigrants, le S. S. A. E., dans des actions aussi capitales que l'intégration et le regroupement familial. La mission assumée par ce service social est d'organiser et d'assurer un service complémentaire des services polyvalents de secteur ; il intervient dans le cadre d'une coordination départementale des services sociaux.

A l'article 4 de la convention signée par le secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés en fonctions au mois de février 1976, il est écrit : « le secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés assure chaque année le financement des missions définies à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention ». Or, avec le montant actuel de vos crédits, vous n'honorez plus la signature du Gouvernement : le fonds d'action sociale est contraint d'équilibrer le budget de ce service qui se heurte à des difficultés croissantes pour payer son personnel et assurer un minimum d'administration.

En 1979, le fonds d'action sociale a versé au S.S.A.E. les sommes suivantes : 3 081 000 francs pour la mise en place du plan d'extension et de renforcement de ses services ; 2 509 000 francs pour la location et les charges locatives des services centraux, et 3 359 000 francs pour la gestion de quinze

bureaux d'accueil. Ce sont près de 9 millions de francs que vous auriez dû payer selon l'article 4 de la convention dont j'ai parlé. Autrement dit, vous récupérez la totalité de la subvention que vous versez au fonds d'action sociale.

Ces explications, je les ai données à mes collègues de la commission des finances afin qu'ils rejettent les crédits inscrits à l'article 10 du chapitre 47-81 puisqu'ils diminuent de 8 090 000 francs, tombant de 60 636 592 francs à 52 546 592 francs.

De plus, je tiens à formuler trois remarques au sujet de la construction de logements pour les travailleurs immigrés :

Premièrement, la solution apportée reste toujours trop orientée vers le relogement des célibataires ou des travailleurs isolés. Les efforts pour assurer une juste répartition des structures d'accueil n'ont pas été entrepris. Le logement construit par le biais du produit des 0,10 p. 100 reste ségrégatif dans sa forme comme dans sa répartition géographique.

Deuxièmement, le Gouvernement prétend donner davantage de responsabilité aux collectivités locales. Cependant, dans le même temps, vous faites fonctionner une commission départementale de coordination du logement des immigrés, commission dont sont exclus les élus locaux.

Troisièmement, vous m'avez donné, à plusieurs reprises, des chiffres concernant le 0,10 p. 100 : pour 1980, vous annoncez une collecte de 560 à 580 millions de francs et, pour 1981, la prévision varie de 610 à 640 millions de francs. Or, dans le « bleu » intitulé « Environnement et cadre de vie », à la page 227, la prévision pour le produit du 0,9 p. 100 est de 7 000 millions de francs s'agissant de l'année 1981, ce qui équivaut, pour le produit du 0,10 p. 100, à une prévision de 777 millions de francs. Comment pouvez-vous expliquer cette différence importante ?

J'ai fait observer à mes collègues de la commission des finances que les crédits proposés à l'article 20, chapitre 47-81, destinés à financer l'aide au retour, étaient en très nette diminution. Ils tombent de 220 millions de francs à 50 millions de francs. J'ai exposé que cette baisse était due au fait que vous aviez désormais exclu les travailleurs espagnols et portugais du bénéfice de l'aide au retour.

A ce sujet, je vous pose trois questions.

Premièrement, la discrimination dont sont victimes les travailleurs portugais et espagnols est-elle fondée juridiquement ? Pouvez-vous préciser comment ?

Deuxièmement, vous avez institué l'aide au retour au mois de juin 1977. Le Conseil d'Etat a annulé la décision au mois de novembre 1978. Nous sommes donc devant une mesure sans aucun fondement légal. Pourquoi restons-nous dans cette situation ? Pourquoi n'avez-vous rien entrepris afin de tenir compte de la décision du Conseil d'Etat ?

Dernière question, sur l'accord signé par le Gouvernement français avec le gouvernement algérien au mois de septembre dernier : le 22 septembre, je vous ai écrit, pour connaître plus en détail le contenu de cet accord ainsi que ses répercussions budgétaires, mais vous ne m'avez répondu que le 20 octobre. Vous estimez à environ 700 millions de francs, hors prêts, les crédits nécessaires pour la mise en œuvre de 35 dispositions signées. Vous prévoyez le retour volontaire de 35 000 « actifs » par an — mais ce nombre, précisez-vous, ne pourra être atteint que progressivement. Vous nous indiquez aussi qu'il y aura une allocation pour frais de retour, et une formation professionnelle. Vous évaluez la dépense, du mois d'octobre 1980 au mois de décembre 1981, à 190 millions de francs.

Ne croyez-vous pas que vous sousestimez les dépenses nécessaires à l'application de l'accord ? En effet, une simple règle de trois, compte tenu des 700 millions de francs du coût global et des trente-neuf mois de la durée de l'accord, rapportée au quinze mois qui se seront écoulés à la fin de 1981, montre que la somme nécessaire à l'application de l'accord devrait atteindre 269,2 millions de francs, au lieu des 190 millions de francs que vous prévoyez.

Est-il juste d'expliquer cette différence par une hypothèse de travail fondée sur la progressivité ? Ne serait-il pas plus judicieux d'assurer à cet accord le meilleur départ possible ? Vous n'utilisez pas la méthode la plus efficace, permettez-moi de vous le dire, pour appliquer un accord pourtant avantageux pour les deux parties.

Mes chers collègues, je persiste à croire que ma proposition de rejet des crédits demandés au titre des travailleurs immigrés représentait la meilleure façon de bien servir l'intérêt national. Mais la majorité de la commission des finances ne m'a pas suivi et je suis contraint, par ce vote majoritaire, donc bien malgré moi, de vous recommander l'adoption de crédits en diminution de 63,8 p. 100. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Frelaut, rapporteur spécial.

**M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, nous venons d'entendre le rapport de M. Jans sur les crédits demandés au titre des travailleurs immigrés. Nous pouvons à bon droit être surpris de l'absence de M. le secrétaire d'Etat chargé des travailleurs manuels et immigrés. Je tenais à vous le faire remarquer.

**M. le président.** La parole est à M. Sourdille, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le travail.

**M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a examiné les éléments du budget du travail proposé par le Gouvernement et, à la majorité, elle a décidé de les approuver, car il s'agit essentiellement de répondre aux contraintes de la crise de l'emploi.

Cela dit, la majorité s'est bien plus longuement interrogée sur les perspectives d'avenir, qui apparaissent redoutables, ainsi que sur les politiques propres à y remédier. Les crédits du ministère du travail et de la participation augmentent globalement de 21,7 p. 100 par rapport à l'année 1980. Dans une proportion de près des deux tiers, ils sont consacrés à l'indemnisation du chômage : l'Etat participe à raison de 30 p. 100 au nouveau régime de l'UNEDIC et l'application de la deuxième convention de la sidérurgie se poursuit. Ce qui reste, soit le tiers du budget, est consacré aux actions dynamiques du ministère.

Premièrement, le fonds national pour l'emploi emporte 8,5 p. 100 du budget du travail — plus de la moitié de ces crédits sont consacrés à la mise en œuvre du troisième pacte pour l'emploi des jeunes : d'autres crédits d'Etat viennent d'ailleurs abonder les crédits du travail, de sorte que le troisième pacte sera doté, en 1981, de près de 4 milliards de francs.

Deuxièmement, les crédits de l'agence nationale pour l'emploi dépasseront un milliard de francs, soit une augmentation de plus de 20 p. 100. L'agence poursuivra son effort dans trois directions : l'extension de son réseau d'agences dans les bassins d'emploi, avec le renforcement de l'effectif des prospecteurs placiers ; l'amélioration des locaux et de l'accueil des « clients », demandeurs et employeurs ; et l'extension de l'équipement informatique.

Troisièmement, l'agence pour la formation professionnelle des adultes recevra plus d'un milliard et demi de francs — la progression est de 17 p. 100. Son examen fait l'objet d'un autre avis budgétaire.

Quatrièmement, les handicapés ; cette année encore, dans ce domaine, la progression est remarquable : elle atteint 53 p. 100 par rapport à 1980, s'agissant notamment de la garantie de ressources pour tout handicapé exerçant une activité professionnelle réelle. Ainsi, et chacun le reconnaîtra, l'engagement pris en 1974 par le futur Président de la République a-t-il été tenu puisque, pendant ce septennat, les crédits en faveur de la mise au travail des handicapés ont été multipliés par cinquante en francs constants, passant de 14 millions de francs à 1 300 millions, et que, depuis 1979, les commissions départementales d'orientation professionnelle des handicapés ont examiné quelque 320 000 dossiers.

Cinquièmement, le chômage. Je me suis attaché à tenter d'en cerner la réalité.

On perçoit mal, à travers les statistiques d'ensemble, cette armée de demandeurs d'emploi, qui, passée de 1,4 million en août 1979 à 1,5 actuellement. La durée d'attente moyenne a augmenté, de 169 à 183 jours, et l'ancienneté moyenne des demandes, de 250 à 250 jours.

Mais c'est surtout une approche régionale qui révèle de grandes différences, dans l'espace et dans le temps, différences qui changent le paysage, et battent en brèche maintes idées reçues. C'est ainsi que, pour une moyenne nationale d'aggravation de plus de 5,5 p. 100 depuis un an, on note des améliorations légères en Corse, dans le Limousin en Lorraine, mais des aggravations de plus de 10 p. 100 en Auvergne, en Bourgogne, dans le Centre, de plus de 15 p. 100 en Basse-Normandie, de plus de 25 p. 100 en Franche-Comté.

En fait, c'est au niveau des départements et des bassins d'emplois qu'il faut se placer pour saisir la réalité, parfois surprenante, avec, dans le Gers et en Lozère — départements qui n'ont pas cette réputation — une moyenne de demandeurs d'emploi de 4,9 p. 100, proche de celle de la région parisienne, en Meurthe-et-Moselle, un pourcentage de 6, p. 100 seulement, en

Gironde et dans les Ardennes, de 7,6 p. 100, dans le Pas-de-Calais, en Loire-Atlantique, mais aussi dans les Bouches-du-Rhône, de 8,8 p. 100.

La notion de « poches de chômage » reste donc bien vivante, même si la localisation de ces poches est parfois surprenante.

Quatre indicateurs doivent compléter ce survol géographique : le chômage des adultes âgés — si l'on peut dire — le chômage des jeunes, celui des femmes et celui des cadres.

Pour les adultes de plus de cinquante ans, l'éviction d'une entreprise, ou la mort de cette entreprise, est une épreuve redoutable, d'autant que le système des primes à l'embauche des plus de quarante-cinq ans est un échec quasi total.

Si dans un département que vous connaissez bien, monsieur le ministre, les Ardennes, trois entreprises en faillite sur cinq reprennent leur activité, la population au travail est passée en sept ans de 105 000 à 100 000, soit une diminution de 5 p. 100, alors que, dans le même temps, la population en âge d'activité augmentait du même pourcentage.

Pour les jeunes, une leur d'espoir se dessine puisqu'ils ne représentent plus que 41 p. 100 des demandeurs d'emploi, contre 45 p. 100 l'année précédente. Donnons ici un coup de chapeau aux trois pactes successifs qui ont intéressé 15 p. 100 de la population active.

Attention : l'effet de ces pactes n'a pas été de créer des emplois, encore qu'ils aient abaissé de 100 000 le nombre des chômeurs. Mais ils ont surtout amélioré l'adaptation au travail, en rapprochant les jeunes et les entreprises les uns des autres.

Trois remarques s'imposent à ce sujet : d'abord, le franc succès des opérations d'apprentissage dans l'artisanat ; ensuite, l'allègement des charges sociales pour les employeurs, charges qui représentent 50 p. 100 du poids financier des opérations de formation. Enfin, l'importance de la formation scolaire initiale dans les opérations du pacte elles-mêmes, l'embauche définitive étant nettement plus aisée lorsqu'ils sont titulaires d'un C. A. P.

Je donnerai un exemple concret : dans les Ardennes, un jeune sur cinq de moins de vingt-cinq ans est demandeur d'emploi. Trois fois sur quatre, il s'agit d'un candidat qui n'a pas eu son C. A. P.

Pour les femmes, le taux de chômage reste élevé. Elles constituent près de 55 p. 100 des demandeurs. Le travail à temps partiel fait l'objet de résistances, tant de la part des syndicats que des employeurs, sans qu'on puisse mesurer exactement l'intérêt soulevé chez les intéressées elles-mêmes.

Pour les cadres, le nombre total des demandeurs d'emploi est resté, cette année, stable, avec 60 000 demandeurs, ce qui, en un sens, est un progrès par rapport à 1979, où il avait augmenté en un an de 6 p. 100, et par rapport à 1978 — plus 12 p. 100 en un an. Mais deux catégories voient leur situation s'aggraver : les femmes, avec 6 p. 100 de demandeurs d'emploi supplémentaires par rapport à l'an passé, et les cadres de plus de cinquante ans : formant 30 p. 100 des demandeurs en 1977, ils sont maintenant 40 p. 100.

Quelles sont les perspectives ? Il existe quelques données irréductibles et, même si on conteste le détail des projections sur l'horizon 1990, on se trouve devant deux réalités non escamotables : la croissance de la population active, les difficultés des créations d'emplois.

La croissance de la population active est inscrite dans la démographie.

En 1975, la population active comportait 22 millions de personnes. On en attend 25 millions et demi en 1990, soit trois millions et demi de plus, alors qu'en pleine prospérité, entre 1960 et 1975, nous n'en avons absorbé que deux millions et demi de plus.

En effet, la croissance de la population active dépend de deux facteurs opposés : la diminution de certaines catégories de demandeurs d'emploi : certains jeunes, qui allongent la durée de leur scolarité et certaines personnes âgées, par la généralisation de la retraite plus précoce ; l'augmentation d'autres catégories, notamment celle des femmes de trente à cinquante-cinq ans, qui devraient réclamer 1 850 000 postes de travail supplémentaires et celle des jeunes arrivant à l'âge de vingt ans, qui réclameront 2 600 000 emplois supplémentaires.

On arrive bien à un solde prévisible de quelque trois millions et demi de demandeurs supplémentaires. Circonstance aggravante, ces demandes se manifesteront davantage entre 1980 et 1985 qu'entre 1985 et 1990.

La création prévisible d'emplois pendant ces dix ans présente un triple caractère :

La création réelle d'emplois ne se dément pas puisque, en 1979, 90 000 emplois nouveaux sont apparus, mais essentiellement des emplois salariés, alors que continuait à décroître le nombre des non-salariés et des agriculteurs.

Dans ces conditions, le bilan de 1979 fait apparaître un solde positif de 30 000 créations d'emplois seulement.

D'autre part, la « tertiarisation » du travail est une donnée constante. C'est ainsi qu'en 1979 le solde affiché de 90 000 emplois dépendait de la création de 180 000 emplois tertiaires et de la disparition de 90 000 emplois secondaires industriels.

Enfin, elle s'accompagne d'un dérapage géographique en faveur des chefs-lieux de département, des grandes villes régionales et de l'Île-de-France. Voilà qui déconsidère les efforts méritoires d'aménagement accomplis par la D. A. T. A. R. et les établissements publics régionaux, qui voient se reproduire des migrations du type « XIX<sup>e</sup> siècle » au petit pied, à l'heure où l'innovation dans les P. M. E., l'informatique dispersée et la « bureautique » devraient apporter, sur tout le territoire, la modernisation des structures et de la communication.

Je ne m'étendrai pas sur les prévisions du VIII<sup>e</sup> Plan qui seront prochainement soumises à notre examen. Mais, même si des inconnues et des critiques demeurent, ces prévisions font apparaître un nombre élevé de demandeurs d'emploi dans les cinq ans à venir.

En conclusion, la commission formule les observations suivantes :

Premièrement, l'adaptation de l'A. N. P. E. doit être poursuivie. Si les placements qu'elle opère se sont améliorés de près de 9 p. 100 en 1980, il n'en reste pas moins qu'elle ne réalise encore que 15 p. 100 de l'ensemble des placements.

Deuxièmement, l'importance de la formation initiale doit se manifester à chaque tournant de la vie individuelle. Cette recommandation s'adresse tant au système d'éducation, nationale ou non, qu'au système de formation professionnelle.

Troisièmement — mais c'est davantage une question qu'une observation — la place qu'occupaient les travailleurs immigrés sera-t-elle compensée par la mise au travail des jeunes Français ?

On sent combien les mesures de fermeture des frontières et de rapatriement volontaire sans expulsion ont suscité de contestations — soit à l'extérieur : la commission l'a éprouvée en Turquie, où l'on voulait, du reste, ignorer la dureté du blocage établi deux ans avant nous par la République fédérale d'Allemagne ; soit à l'intérieur, où l'on semble oublier que l'expansion, pendant les quinze années d'avant 1975, a comporté 200 000 créations d'emplois par an, dont 100 000 réservés aux immigrés.

Au-delà de la générosité verbale, et sans sonder les reins et les cœurs sur la place faite authentiquement aux immigrés par les entreprises, par les collectivités locales et, plus fondamentalement, par la communauté française, on reconnaîtra que leur remplacement par de jeunes Français supposerait un certain bouleversement : revalorisation des salaires, réorganisation profonde des entreprises et des conditions de travail et participation.

Dans la redistribution du travail, on ne pourra éluder la réponse aux trois questions suivantes : quel développement systématique du travail à temps partiel est-il possible, notamment pour les femmes ? Quelle place faut-il faire à une réduction de la durée du travail qui permette d'affronter la compétition internationale ? Quels aménagements sont-ils supportables par le système de retraite français pour ouvrir droit plus librement dès cinquante-cinq ans — et notamment aux femmes et à certains travailleurs, mais pas systématiquement, comme aujourd'hui, aux plus tranquilles, j'allais dire aux plus peinardeux — soit à des retraites précoces, soit à des situations de demi-activité ?

La vraie misère existe, monsieur le ministre, nous le savons tous. Un appel de certains chrétiens préfacé par Mgr Rhodin prétend qu'un chômeur sur quatre la connaît. Vous-même, vous avez admis que, depuis huit mois, près de 100 000 personnes étaient arrivées au terme de leurs indemnités de chômage, les unes après trois ans, les autres après cinq ans ou plus d'inactivité et que, chaque mois, de 10 000 à 13 000 nouveaux chômeurs s'y ajoutent.

Une fois faite la part des faux chômeurs et des vrais marginaux, il n'en reste pas moins qu'un problème autrefois partiellement résolu, la misère, se pose à nouveau dans la société française pour des familles « normales ».

Voilà, mes chers collègues, un ensemble de données que la commission a discutées avec attention. A l'évidence, elles néces-

sitent un approfondissement qui me semble assez éloigné de la polémique immédiate. Vous ne possédez pas toutes les réponses, monsieur le ministre, car les plus importantes d'entre elles ne concernent pas votre ministère.

Puissent à ces vraies questions et à quelques autres de même taille s'attacher les candidats des prochains mois, plutôt qu'à des batailles de chiens, car, pour les dix ans à venir, ce serait une mauvaise école, pour 15 p. 100 des jeunes hommes et 30 p. 100 des jeunes femmes, que de rester les bras croisés jusqu'à vingt-cinq ans.

La création de ces 3 500 000 postes de travail n'est pas impossible. Hitler et Roosevelt, le pire et le meilleur, l'ont fait en leur temps. La France de la Libération et la V<sup>e</sup> République à ses débuts l'ont fait aussi.

L'emploi, dans la situation nouvelle du monde, dépendra de notre niveau technologique, de notre savoir-faire, de nos prix, de notre présence commerciale. Ce n'est pas nouveau, après tout; c'est même pour la France une situation multiséculaire. Mais cette situation, il faut la décrire avec vérité pour agir. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Delalande, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la participation.

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur pour avis.** La commission des affaires culturelles, familiales et sociales s'est attachée cette année à trois points : les résultats de la participation, la gestion des crédits « participation » — deux premiers points sur lesquels je serai assez bref — et la modernisation des structures juridiques de l'entreprise française au regard de la participation.

En ce qui concerne les résultats de l'intéressement prévus par l'ordonnance du 7 janvier 1959, si l'on peut se réjouir de ce que le nombre de contrats ait crû de 29,7 p. 100 en un an, sans doute doit-on, dans le même temps, regretter que le nombre des bénéficiaires ait diminué, cela résultant de la non-reconduction de contrats dans les entreprises à effectifs importants et de la diminution d'effectifs de bon nombre d'entreprises ayant renouvelé leur contrat.

En ce qui concerne les résultats de l'ordonnance du 17 août 1967, le dispositif poursuit son extension, puisque ce sont 10 345 contrats de participation qui ont été signés contre 10 178 l'an dernier. De même, le nombre des salariés concernés était de 4 984 000 au 31 décembre 1979 contre 4 969 000 au 31 décembre 1978, et le nombre des entreprises soumises à un accord, de 11 711 contre 11 511. Il a été distribué en 1977, au titre de la réserve spéciale de participation, 3 milliards 565 900 000 francs, contre 3 milliards 137 000 000 de francs l'année précédente. Pour l'application de l'ordonnance de 1967, on a pu s'inquiéter de la rédaction de l'article 39 du projet de loi de finances pour 1981. En effet, la déduction d'un montant égal de 10 p. 100 des investissements — destinée, précisément, à relancer ces derniers — aboutissait à doubler le montant annuel des amortissements pratiqués la première année sur le matériel nouvellement acquis.

Si aucun aménagement n'avait été apporté aux dispositions légales prévues, le montant de la réserve aurait été fortement diminué, voire réduit à néant, dans les entreprises où le bénéfice établi en application des règles fiscales n'aurait pas atteint un montant égal à 5 p. 100 des fonds propres.

Je ne puis donc que me féliciter que l'amendement que j'avais déposé pour remédier à cet état de choses — sans remettre bien entendu en cause l'incitation à l'investissement que nous souhaitons — ait été accepté par M. le ministre du budget et adopté par l'Assemblée.

En ce qui concerne l'actionnariat, force est de constater que les textes existants, facultatifs, n'ont pas eu l'écho espéré. Souhaitons que le texte sur le « 3 p. 100 », qui a été adopté cette session, entraîne une relance significative de l'actionnariat. Mais vous savez, monsieur le ministre, que j'ai du mal à y croire.

Au sujet de la gestion des crédits « participation », je serai bref. Je ne puis que regretter que le montant de ces crédits n'ait pas été réévalué depuis deux ans et que les modestes 1 500 000 francs constituent le seul apport concret de votre ministère à cette idée.

Cela dit, je rendrai néanmoins hommage à la qualité des réponses qui ont été faites au questionnaire que je vous avais adressé, monsieur le ministre. J'ai reçu des réponses claires, franches et circonstanciées là où, je dois le dire et je m'en étais plaint, ce n'était pas toujours le cas les années précédentes.

Je voudrais enfin, dans ce bref rapport, parler de ce qui me paraît essentiel : la modernisation des structures juridiques de l'entreprise au regard de la participation.

Ne voit-on pas qu'il est nécessaire de créer un type de société unipersonnelle plutôt que de laisser subsister des holding avec six actionnaires possédant chacun une action alors qu'un grand groupe en détient 99,99 p. 100 ? Ne voit-on pas qu'il est indispensible et urgent de créer un statut de société familiale ? De réfléchir sur le statut de gérant minoritaire de S. A. R. L. ? De repenser le code des sociétés au chapitre des sociétés anonymes ? D'approfondir les notions de groupe ? Au terme de cette réflexion, les structures de participation se dégageront d'elles-mêmes dans chacun des statuts de société, statuts qui ne pourront pas être les mêmes pour la société familiale destinée aux artisans ou aux commerçants que dans la société holding, la société anonyme ou la petite ou moyenne entreprise.

Vouloir essayer de faire un moule d'ensemble n'est pas raisonnable. Vouloir approprier les mécanismes de participation à la réalité de l'entreprise et à la réalité de l'économie de notre pays, c'est là la voie dans laquelle nous devons progresser.

Alors que se tiennent de nombreux congrès sur l'innovation sociale, je suis surpris que, avec une constance étonnante, certaines organisations syndicales et patronales, par manque d'imagination, ne réfléchissent pas sur ces problèmes et même durcissent leur position. J'ai sous les yeux une lettre des plus attristantes adressée par une union patronale, que je préfère ne pas citer, à l'un de nos collègues. Elle traduit une étrange conception de la démocratie et de l'activité parlementaire, une absence à peu près complète de réflexion et d'analyse sur la vie de l'entreprise, voire elle contient des contresens manifestes. Ainsi, on peut y lire que les nouveaux administrateurs prévus au titre III de la proposition de loi, relative à la participation, qui reste en instance de dernière lecture, seraient actionnaires responsables sur leurs biens personnels, au même titre que les autres administrateurs. Que ces chefs d'entreprise n'ont-ils pas étudié leur dossier ! Ils sauraient en effet que, dans les grandes sociétés que nous visons, les administrateurs ne sont d'ores et déjà plus responsables sur leurs biens propres. Croyez-vous qu'un chef de service de banque qui représente son établissement pour le capital que celui-ci détient dans une entreprise à 80 ou 90 p. 100 se sente responsable sur ses biens propres ? Croyez-vous que l'administrateur salarié, le président salarié d'une entreprise se sentent responsables sur leurs biens propres ?

C'est à l'évidence un contresens puisque, on le sait, la jurisprudence, même en ce qui concerne l'action en complément de passif, exonère de la responsabilité solidaire et pécuniaire ceux des administrateurs qui se sont déclarés opposés à la décision ayant abouti à l'erreur de gestion ou qui, sans aller jusque-là, ont simplement demandé que le procès-verbal de la réunion fasse mention de leurs réserves.

Méconnaissance de la réalité de l'entreprise ? Ou bien politique du pire pour contrecarrer son évolution ?

Je suis intimement convaincu que — même en ce qui concerne les P.M.E. — nous irons vers des mécanismes nouveaux de responsabilité qui aboutiront peut-être à la création de sociétés de caution mutuelle.

Il y a là tout un domaine de réflexion que nous devons explorer. Nous ne devons à aucun moment abandonner notre détermination. Il faut, monsieur le ministre, que, par-delà les corps intermédiaires conservateurs, nous nous adressions directement aux Français : 85 p. 100 d'entre eux attendent quelque chose de la participation. Nous n'avons pas le droit de les décevoir ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fonteneau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la population.

**M. Jean Fonteneau, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, chargé de l'emploi féminin, les décisions à prendre sur une infime partie de votre budget concernant les études effectuées par divers organismes nous conduisent chaque année à une réflexion plus profonde sur les graves problèmes de population.

Il est impossible, mes chers collègues, de reprendre en quelques minutes tous les éléments du rapport écrit à votre disposition. J'en résumerai simplement quelques aspects.

La population du globe sera en l'an 2050 de douze milliards de personnes : une sur deux sera asiatique, une sur cinq africaine et une sur deux cents sera française.

A cette époque, 20 p. 100 de notre population aura plus de soixante-cinq ans. Il y aura 22 p. 100 de moins de vingt ans, alors qu'ils sont encore — heureusement ! — 30 p. 100 aujourd'hui.

La charge des retraites, qui est passée de 5 p. 100 du P. I. B. en 1962 à 10 p. 100 aujourd'hui, sera alors de 13 p. 100.

La mutation en cours continuera dans les temps futurs en s'accélégrant toujours plus ; la deuxième révolution industrielle n'est pas terminée ; la montée du tiers monde en explosion démographique et économique ne fera que se poursuivre.

Il nous faut orienter et organiser cette mutation et non la subir. Dans ce monde qui complètera douze milliards d'individus, l'orientation de notre politique démographique doit être commandée par l'arrêt du vieillissement de la population. La chance de la France doit être de posséder une population de jeunes, capables de renouveler et d'assurer le dynamisme de l'intelligence, l'esprit créateur, la capacité d'adaptation et d'innovation.

La politique d'arrêt du vieillissement ne peut être qu'une politique de redressement de la fécondité.

L'expérience du passé nous prouve qu'en cette matière la tâche des pouvoirs publics est encore très difficile du fait de l'émiettement de leurs interventions.

Les caractères de la politique de la population touchent sans cesse à tous les actes qui sont au cœur de la vie de la cité.

Je pense utile de présenter trois observations sur des événements prochains.

Premièrement, le VIII<sup>e</sup> Plan devrait comporter un chapitre précis sur l'ensemble des actions de la politique de la population ;

Deuxièmement, la politique de redressement de la fécondité doit être une priorité absolue et sans condition ;

Troisièmement, il ne faut pas enfermer les choix à faire dans des oppositions doctrinales telles que justice sociale et fiscale et préoccupations démographiques ; aides financières et services collectifs ; maintien de la femme au travail ou maintien de la femme au foyer ; familles nombreuses et familles en voie de constitution.

Enfin, je pense que la politique de redressement de la fécondité devrait comporter quatre grandes orientations.

Première orientation : l'amélioration des aides financières.

Je ne rappellerai pas les mesures qui ont été prises et dont l'application a été rapide. Peut-on aller plus loin ?

Les propositions de la commission « Protection sociale et famille » du VIII<sup>e</sup> Plan sont particulièrement intéressantes pour l'aide aux familles en constitution et pour améliorer les conditions d'attribution du complément familial.

Ces propositions sont chiffrées et devraient, me semble-t-il, être l'élément d'un débat prochain sur les problèmes démographiques.

Deuxième orientation : l'assouplissement du temps.

Notre assemblée doit prochainement aborder le débat sur le travail à temps partiel. Nous examinerons ces problèmes en ayant présentes à l'esprit les incidences qu'ils ne manqueront pas d'avoir sur l'avenir des familles et de la population.

Troisième orientation : l'aménagement de l'espace.

Fréquemment on affirme, à juste raison, que la crise du logement reste encore une paralysie au développement harmonieux des familles. Rapidement, il faut mettre en application les mesures envisagées et ne pas hésiter à renforcer au cours du VIII<sup>e</sup> Plan les aides au logement pour la famille, afin de répondre aux besoins les plus pressants.

Quatrième orientation : réaliser une meilleure information sur les problèmes liés à la démographie.

L'examen des crédits contenus dans votre budget me permet de constater, monsieur le ministre, que l'aide accordée à l'Institut national d'études démographiques augmente en crédits de paiement de 31,55 p. 100 entre l'année 1980 et le projet de budget pour 1981.

L'I. N. E. D. dispose d'une équipe dont l'effectif semble convenable et dont les travaux m'apparaissent excellents.

Le comité international de coopération dans les recherches en démographie poursuit ses activités et notre aide lui est maintenue.

Enfin, les crédits du chapitre « Etudes et information démographiques » ont permis de publier les huit rapports du haut comité de la population et d'organiser cette année le colloque

national sur la démographie française. Le crédit de 420 000 francs prévu dans le projet de budget pour 1981 devrait permettre de poursuivre des activités de cette dimension.

Il reste, monsieur le ministre, que toutes les études, toutes les conférences, tous les rapports de tous les colloques n'ont d'intérêt, pour nous aider à développer une politique démographique réaliste, que dans la mesure où leurs orientations et leurs décisions descendent jusqu'à la base, afin d'assurer une très large information de toutes les organisations, de toutes les structures d'enseignement et de toute la société économique, syndicale et familiale.

Il existe certes un centre d'information sur les problèmes de la population, qui a été créé par un décret de 1968 et qui dispose d'une subvention de 196 000 francs, inchangée depuis 1974. Son action se limite à diffuser quelques dossiers scolaires dans certaines académies et deux publications destinées l'une au corps enseignant, l'autre à un public un peu plus large.

Nous estimons qu'il est indispensable de ranimer ce centre, de lui donner un rôle dynamique de diffusion, d'initiateur d'édition. Il ne faudrait même pas hésiter à lui reconnaître la personnalité morale nécessaire pour lui permettre de traiter avec le secteur privé comme avec le secteur public et d'établir des relations avec les milieux de la presse et de disposer de tous les moyens d'information audiovisuelle à destination du grand public.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous soyez en mesure, dès que possible, de nous informer de vos décisions en ce domaine qui est pour nous de très grande importance.

La majorité de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a approuvé les crédits de votre budget relatifs à la population, mais elle m'a prié de présenter les observations suivantes.

La commission demande que le VIII<sup>e</sup> Plan comporte un chapitre précis regroupant l'ensemble des actions de la politique de la population, pour en assurer une présentation cohérente et favoriser une prise de conscience de l'opinion.

Elle souhaite que les excédents de la branche famille ne servent plus à l'avenir à combler les déficits des autres branches de la sécurité sociale, mais soient affectés exclusivement à la couverture des dépenses consacrées à la famille.

Elle désire que cette politique ne s'enferme pas dans des oppositions doctrinales, mais qu'elle propose au contraire aux familles une gamme nuancée de moyens s'adaptant à la diversité des situations et des aspirations.

La commission s'étonne enfin qu'aucune décision n'ait encore été prise en ce qui concerne la réforme du centre d'information sur les problèmes de la population et demande que des mesures pour une meilleure information démographique soient rapidement mises en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Boulay, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le travail manuel.

**M. Daniel Boulay, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, avec 0,10 p. 100 du budget du travail, les crédits affectés au travail manuel méritent-ils un avis de la commission des affaires sociales ?

Non, si l'on considère les chiffres eux-mêmes.

Oui, si l'on veut bien prendre en compte l'importance du problème. En effet, si les travailleurs manuels n'ont rien à faire des affiches et des discours de M. Stoléro et du Gouvernement, ils ont droit aux égards de la nation.

Pourtant, qu'en est-il en réalité ?

Leurs revenus ? Où trouvons-nous les salaires les plus bas, sinon chez les ouvrières du textile, sur les chantiers du bâtiment, dans l'électronique ?

Il faut un certain aplomb à M. Stoléro...

**M. Parfait Jans, rapporteur spécial.** Absent !

**M. Daniel Boulay, rapporteur pour avis.** ... dont je regrette effectivement l'absence aujourd'hui, pour déclarer, comme il l'a fait le 16 octobre dernier devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qu'en matière de salaires les travailleurs manuels seraient prioritaires.

En réalité, les augmentations de salaires sont encore moins élevées pour les ouvriers que pour les employés, c'est-à-dire que la baisse de leur pouvoir d'achat est encore plus forte !

La durée du travail ? Elle est la plus longue pour les travailleurs manuels.

Quant aux accidents du travail, le personnel ouvrier, qui représente 56 p. 100 des salariés, subit plus de 83 p. 100 des accidents du travail.

Revalorisation du travail manuel ? On recense officiellement 1 400 000 demandes d'emploi non satisfaites, soit une augmentation de 5,5 p. 100 en un an ! Quant à la proportion de chômeurs indemnisés en un an, elle a diminué de 9,6 p. 100.

Puis-je vous recommander, monsieur le ministre, la lecture de *L'Humanité* de ce matin ? On y relate le drame de cette ouvrière de Fougères, qui fait partie des 1 500 salariés de la chaussure privés de leur emploi en 1977 dans l'Ille-et-Vilaine.

Pendant vingt-neuf ans O. S., aujourd'hui elle n'a plus rien ou presque : même pas quatre francs par jour. Les bons du bureau d'aide sociale ? Seize francs de pain et trente-huit francs de viande tous les quinze jours, les bons de la honte ! Depuis trois ans, l'A. N. P. E. ne lui a proposé aucun emploi.

Fait isolé ? Que non ! En moyenne 13 000 chômeurs cessent chaque mois de percevoir leur indemnité Assedic. Des dizaines de milliers sont sans ressources.

Comment parler de revalorisation du travail manuel ? Comment prétendre que vous meniez une quelconque action positive en faveur des travailleuses ?

Ne jugez-vous pas, mesdames, messieurs du Gouvernement, vos discours indécentes devant cette réalité ?

Voilà deux ans, à cette même tribune, rapporteur de la commission des affaires culturelles, j'évoquais d'autres inégalités frappant les travailleurs manuels : inégalités devant la santé, inégalités devant l'accès au savoir, à la culture ; inégalités devant les possibilités de promotion professionnelle.

Deux ans après, votre politique a encore aggravé la situation. L'indice de consommation médicale des familles ouvrières est le plus faible. Pourtant, par vos mesures d'austérité, par votre obstination à maintenir la sécurité sociale entre les mains des patrons, vous réinstallez la médecine des riches et la médecine des pauvres. En outre, depuis l'entrée en vigueur de la loi Haby, en 1975, vous avez encore accru les discriminations scolaires ; vous fabriquez une main-d'œuvre corvéable à souhait pour le patronat ; vous désavantagez des millions de fils et de filles d'ouvriers en les mettant sur la touche face à l'évolution des sciences et des techniques.

Monsieur le ministre, c'est délibérément que je n'entre pas dans la logique de votre maigre budget alloué au travail manuel. Je préfère vous poser une série de questions précises.

Allez-vous longtemps encore refuser une hausse sensible du S. M. I. C. accompagnée d'une revalorisation des salaires conventionnels des ouvriers et d'une remise en ordre des rémunérations ?

Allez-vous rester sourd aux revendications des travailleurs en faveur de la réduction de la durée du travail sans perte de salaire ?

Allez-vous reconnaître aux travailleurs, aux ouvrières et ouvriers en particulier, la possibilité d'intervenir sur le lieu du travail pour faire respecter les normes de cadences et de sécurité ?

Comment parler de revalorisation du travail manuel quand vous vous attachez à réduire dans les faits l'exercice du droit syndical, de la démocratie dans l'entreprise ?

Comme l'an dernier, comme il y a deux ans, en tant que rapporteur, j'émetts un avis défavorable à l'adoption des crédits du travail manuel.

J'ai employé l'année dernière l'expression : « crédits de faire-valoir ». Elle est même faible.

Notre commission a examiné les crédits du travail manuel. Elle a adopté à l'unanimité trois observations.

Première observation : La commission souhaite que le rapporteur puisse à l'avenir disposer de tous les éléments d'informations indispensables à l'accomplissement de sa tâche — ce qui est loin d'avoir été le cas cette année.

Deuxième observation : Les actions menées en faveur du travail manuel apparaissent particulièrement floues. La commission souhaite que dans le budget-programme du ministère du travail figure un groupe de programmes « travail manuel ».

Enfin, la commission, reprenant son observation de l'année dernière, insiste à nouveau pour qu'un nouvel équilibre soit défini entre les opérations publicitaires — auxquelles sont consacrés presque tous les crédits — et des opérations concrètes

tendant à l'amélioration des conditions de travail des salariés, ce qui ne sera possible qu'au prix d'une sensible augmentation des moyens accordés à ces dernières.

Je regrette que la commission des affaires sociales n'ait pas suivi l'avis défavorable de son rapporteur.

Les travailleurs manuels sont des millions à souffrir de bas salaires, de pénibles conditions de travail, à subir l'insécurité et les inégalités. Ce n'est pas avec 0,10 p. 100 du budget du ministère du travail que l'on changera cette situation. Seules les luttes des travailleurs manuels paieront et, pour ma part, je leur fais confiance. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. Claude Evin.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Evin.

**M. Claude Evin.** Monsieur le président, l'absence du rapporteur pour avis des crédits consacrés aux travailleurs immigrés pose un petit problème. Ne serait-il pas souhaitable de suspendre la séance ?

**M. Parfaits Jans, rapporteur spécial.** Le budget des travailleurs immigrés va de malheur en malheur : pas de secrétaire d'Etat, pas de rapporteur pour avis !

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** Je vais suspendre la séance pendant quelques minutes.

(*La séance, suspendue à dix heures cinquante, est reprise à onze heures.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

**M. le président.** La parole est à M. Evin, suppléant de M. Derosier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les travailleurs immigrés.

**M. Claude Evin, rapporteur pour avis suppléant.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser l'absence de M. Bernard Durosier qui devait présenter, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, le rapport concernant les travailleurs immigrés. Je tenterai de le suppléer au pied levé.

Nous assistons depuis quelques années, à une stabilisation de la population active étrangère installée en France. L'immigration des travailleurs est aujourd'hui à son niveau le plus bas et les conditions qui ont conduit à cette situation sont assurément contestables comme le montre l'exemple de l'aide au retour.

Les enquêtes effectuées par l'office national d'immigration ont porté sur 2 329 emplois libérés chez 1 256 employeurs dans douze départements. Or 732 de ces emplois, soit 31,4 p. 100, ont été pourvus par affectation de travailleurs français, 669 par affectation de travailleurs étrangers, soit 28,7 p. 100, mais, 747 emplois, soit 32,1 p. 100, ont été supprimés, cinquante-huit demeurent vacants, et la situation de 123 d'entre eux n'a pu être précisée. Les suppressions d'emplois atteignent donc un pourcentage supérieur à celui des remplacements par des Français ou des étrangers.

Le projet de budget n'est à la mesure ni des dimensions assignées à notre politique de coopération, ni des efforts qui demeureront, en tout état de cause, nécessaires. Nous assistons, en effet, à une réduction des moyens budgétaires. Le chapitre 47-81 du budget du ministère du travail et de la participation, qui réunit l'ensemble des crédits d'intervention destinés aux travailleurs immigrés, est réparti en deux articles, l'aide au retour et l'action sociale.

Les crédits de l'action sociale diminuent de 13,34 p. 100 et ceux qui sont affectés à l'aide au retour volontaire de 77,27 p. 100. Les autres moyens de financement prévus ne pourront compenser cette diminution.

J'en viens au problème que pose le respect de nos engagements internationaux. La commission a été informée de la teneur des accords signés à Alger, à l'occasion de l'audition du secrétaire d'Etat chargé des travailleurs manuels et immigrés, le 15 octobre 1980. Elle a ainsi appris que cet accord avait pour objet la coopération entre la France et l'Algérie en vue de l'organisation du retour volontaire des travailleurs algériens. L'aide apportée aux volontaires prendrait trois formes : une aide en espèces, analogue à l'aide au retour, une aide à la formation et une aide à la réinstallation par un système

de prêts garantis par les deux Gouvernements. Telles sont les conditions de financement que M. le secrétaire d'Etat a décrites. Elles appellent de sérieuses réserves.

Sur les 280 millions de francs prévus pour le financement de l'aide au retour en 1981, 50 millions seulement proviendraient de la dotation ouverte par la loi de finances, 100 millions proviendraient du F. A. S. et 130 millions de crédits non consommés. Dans ces conditions, il convient effectivement de se demander quelle signification peut revêtir le vote des crédits inscrits dans le projet de loi de finances puisque ceux-ci ne représenteraient en l'occurrence que 27 p. 100 des ressources budgétaires affectées à ce programme. De même, on peut trouver préoccupantes les conditions de gestion des dotations ouvertes l'an passé qui ont permis de décaler un report équivalent à 60 p. 100 des moyens disponibles.

L'importance du décalage entre la portée de l'autorisation budgétaire et le volume réel des moyens affectés ne permet donc pas au Parlement — et, malheureusement, ce n'est qu'un exemple parmi d'autres — de donner à sa décision valeur de garantie quant à l'affectation des sommes nécessaires à la réalisation du programme envisagé avec l'Algérie.

En conclusion de ses travaux, la commission des affaires culturelles a formulé les six observations suivantes :

Première observation : la commission exprime sa préoccupation devant les conditions de financement de l'aide au retour des travailleurs immigrés. Elle souhaite qu'un effort soit accompli pour rapprocher autant que possible le montant des dotations ouvertes par la loi de finances du montant des dépenses prévisibles.

Deuxième observation : la commission constate que les actions de formation destinées aux migrants handicapés ne touchent qu'un nombre réduit de bénéficiaires.

Elle demande que des mesures soient prises pour garantir à l'ensemble des intéressés les mêmes possibilités de reclassement professionnel qu'aux nationaux.

Troisième observation : la commission demande que l'effort en faveur du logement familial soit intensifié de manière que l'ensemble des familles immigrées puisse bénéficier de conditions d'habitation décentes, condition fondamentale d'une bonne intégration sociale.

Quatrième observation : la commission demande une plus grande vigilance dans la poursuite des employeurs de main-d'œuvre étrangère clandestine. A titre personnel, j'aurais préféré le terme de diligence à celui de vigilance.

Cinquième observation : la commission demande que la totalité des textes concernant l'entrée et le séjour des étrangers en France fasse l'objet d'une publication régulière et d'une plus large diffusion.

Sixième et dernière observation, la commission demande que les conclusions de la commission « Information, culture et immigration » fassent l'objet d'une mise en application diligente, selon un calendrier précis.

Tels sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques éléments que j'ai cru utile d'extraire du rapport de mon collègue Bernard Derosier.

Enfin, je dois indiquer à l'Assemblée que le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles avait émis un avis défavorable à l'adoption de ces crédits, mais que la commission a repoussé ses conclusions.

**M. le président.** La parole est à M. Jans.

**M. Parfait Jans, rapporteur spécial.** Je voudrais simplement obtenir une précision au sujet de l'accord intervenu avec l'Algérie.

M. Stoléro, secrétaire d'Etat chargé des travailleurs manuels et immigrés, m'a indiqué le 22 octobre que l'application de cet accord coûterait 700 millions de francs et que, d'ici à la fin de 1981, la dépense serait de 190 millions de francs. Or, dans son rapport pour avis, M. Derosier, sans doute parce qu'il a reçu une autre information, écrit que le financement de cet accord coûtera 280 millions de francs. Pourrait-on savoir quel en sera le coût exact ?

**M. le président.** M. le ministre vous répondra au cours de la discussion.

La parole est à M. Séguin, premier acteur inscrit.

**M. Philippe Séguin.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, m'exprimant à cette tribune au nom du groupe du Rassemblement pour la République, je vais m'efforcer, dans les appréciations ou les suggestions que je formulerai, de faire la part entre les positions de mon groupe, d'une part, et mes points de vue personnels, d'autre part.

A cet égard, monsieur le ministre, j'ai du moins la conviction que je serai l'interprète fidèle de tous mes amis — de vos amis — en vous apportant un témoignage de confiance et de gratitude pour l'action que vous menez.

**M. Jacques Soudrille, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Philippe Séguin.** Vous avez pris, publiquement, des initiatives qui étaient courageuses. Vous apportez — j'ose le dire — au Gouvernement, par votre générosité et votre ouverture d'esprit, une sorte de supplément d'âme qui, probablement, lui est parfois nécessaire. Vous êtes resté fidèle aux principes qui nous sont communs et pour lesquels vous avez combattu des années durant.

Cet hommage liminaire vous étant rendu, je pourrai mieux préciser la portée et la signification de certaines de mes observations. Ce n'est pas vous qui êtes ou qui serez en cause ; c'est un système, une organisation, une approche des problèmes qui ne nous paraissent pas toujours adaptés aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Vous l'aurez compris, monsieur le ministre : j'entends parler, pour l'essentiel, de l'emploi.

Je n'oublie pas pour autant que vous êtes le ministre du travail et, à ce titre, le gardien d'une législation sociale dont on veut nous faire croire qu'elle serait à l'origine de tous nos maux. Et nous apprécions vos efforts pour la sauvegarder et même l'enrichir. Vous n'avez pas oublié le message que nous délivra à cette tribune Robert Boulin que je voudrais citer, ne serait-ce que pour évoquer la mémoire de celui qui, il y a un an à peine, venait ici même accomplir, à l'occasion de l'examen de ce même budget, le dernier acte de sa vie publique :

« Nous ne devons pas, comme certains, déclarait-il, succomber à la tentation de croire que les lois sociales protectrices des intérêts des salariés sont aujourd'hui un fardeau trop lourd pour notre économie.

« Il serait dangereux et injuste, alors que, précisément, les travailleurs sont les premiers frappés par la crise, de vouloir revenir sur certaines garanties sociales accordées en période de croissance.

« Bien au contraire, la crise économique doit nécessairement être la source de progrès sociaux importants.

« En rendant plus nécessaire la solidarité du corps social, en mettant à nu certaines injustices ou certains abus, la crise peut et doit faire apparaître de nouvelles garanties sociales. Au lieu de provoquer une régression de notre droit du travail, elle doit en encourager le progrès. » (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Je n'oublie pas non plus que, comme votre prédécesseur, vous êtes le ministre de la participation, et Jean-Pierre Delalande l'a fort justement rappelé tout à l'heure. Sur ce point, nous avons pris acte de votre volonté de continuer à considérer comme liés le texte sur la distribution d'actions — désormais promulgué — et notre proposition de loi, dont l'examen n'est que différé.

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Philippe Séguin.** A cet égard, nous voulons vous confirmer que, dès lors que des étapes s'avèreraient nécessaires pour la mise en place de la participation des travailleurs à l'élaboration et au contrôle des décisions, nous préférons encore — et nous l'avons dit par d'autres voies — plutôt que d'introduire des inégalités entre catégories de salariés, que le critère retenu tiennne au statut des sociétés, dès lors que les plus importantes d'entre elles seraient amenées, dans un délai raisonnable, à prendre la structure juridique appropriée.

L'expérience quotidienne nous conduit, en effet, à souhaiter qu'ouvriers et employés ne soient pas exclus de la participation.

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Philippe Séguin.** Il existe, au niveau des entreprises ou des établissements, des syndicalistes responsables qu'il ne faut pas confondre avec certains permanents, professionnels de l'agitation. Il y a là des hommes qui comprennent que la cause de l'emploi et celle de leur entreprise sont indissociables.

Trop souvent, et en particulier quand les entreprises connaissent des difficultés, nous considérons qu'il est regrettable et insupportable qu'ils ne puissent être entendus.

Trop souvent, et en particulier quand les entreprises s'effondrent, nous constatons que, s'ils avaient pu exprimer leur avis en temps opportun, le pire aurait peut-être pu être évité.

**M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur pour avis.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Séguin.** Cela dit, l'emploi est la préoccupation essentielle des Français. Votre budget en est forcément marqué, et nul ne s'étonnera que je lui consacre l'essentiel de mon propos.

O certes ! vous n'en êtes pas le seul comptable. Et lorsque nous aurons enfin le grand débat sur l'emploi que nous continuons à réclamer, nous souhaiterons voir à vos côtés nombre de vos collègues, tant il est vrai que l'emploi est largement tributaire de la politique économique. Mais nous pensons qu'on aurait tort, pour autant, d'en faire une simple résultante.

D'abord, parce que, pour régler le problème de l'emploi, il ne suffit pas de créer des postes de travail ; il faut encore y placer les gens.

Ensuite, parce qu'il existe une marge d'intervention qui n'est certes pas négligeable pour une politique spécifique de l'emploi, quelles que soient, par ailleurs, les données de la politique économique.

Ce constat nous donne la mesure de votre triple responsabilité.

Vous avez, au sein du Gouvernement, à imposer qu'on adapte le rythme du nécessaire redéploiement industriel à notre capacité à amortir son coût social et humain.

Vous avez, par ailleurs, à assurer la meilleure adéquation possible de l'offre et de la demande de travail.

Vous avez, enfin, à dégager des solutions nouvelles pour mieux assurer le respect du droit au travail.

Vous avez fait votre le premier objectif cité. C'est même votre honneur, monsieur le ministre, d'avoir été un précurseur en la matière quand vous étiez commissaire à l'industrialisation dans le Nord.

Monsieur le ministre, il faut continuer et parler encore plus fort au sein du Gouvernement.

Vos déclarations au sujet des initiatives du groupe Willot doivent être le prélude à d'autres initiatives. Car on ne peut abandonner des centaines, des milliers de salariés licenciés à leur sort. Car il peut être moins coûteux pour des entreprises importantes de financer des créations d'emplois de substitution que de verser des indemnités de licenciement.

Et, lorsqu'il apparaît que certains secteurs doivent connaître immanquablement des baisses d'effectifs, parce qu'ils ne se sont pas modernisés ou, précisément, du fait de la modernisation nous pensons que des mesures particulières doivent être prises.

Dans ma circonscription, une filature a réalisé un effort exceptionnel de modernisation. Elle a pourtant conservé un certain pourcentage de salariés âgés qui continuent à travailler sur des machines qui datent de plusieurs dizaines d'années et qu'on a laissées sur place. La direction a, en effet, estimé, non sans raison, qu'il était plus humain et même plus rentable d'adopter cette solution plutôt que de licencier les travailleurs concernés. L'esprit qui a prévalu dans cette filature ne pourrait-il prévaloir à l'échelle du pays ?

Parallèlement, monsieur le ministre, la convention sociale de la sidérurgie doit-elle rester un exemple isolé ?

Quand une femme de plus de cinquante ans, qui a passé plus de trente ans de sa vie devant des métiers à tisser, est menacée de licenciement, la combinaison des allocations spéciales du fonds national pour l'emploi et des formules de dispense d'activité devrait pouvoir lui permettre d'attendre, dans la décence et la dignité, la garantie de ressources, car — tout le monde le sait bien puisque nous le constatons tous les jours — elle ne retrouvera pas d'emploi.

Nous avons fait des propositions dans ce sens. En effet, pour nous, la solidarité nationale n'est pas seulement affaire de mots ; elle doit être une réalité vécue.

Deuxième objectif, et nous sommes là au cœur de la politique spécifique de l'emploi, vous devez assurer, mieux que jamais — car ce problème n'est pas nouveau — l'adéquation de l'offre et de la demande.

Ne m'en veuillez pas d'être sévère à cet égard. Mais, monsieur le ministre, les faits sont là. Je le regrette et je suis certain

que vous le regrettez aussi, mais vous ne disposez, en réalité, d'aucun des instruments de cette politique spécifique de l'emploi.

J'étonne, je choque peut-être, mais il faut voir la réalité telle qu'elle est. Ces instruments sont au nombre de trois : le placement, la formation, l'indemnisation du chômage.

Vous me direz que l'A. N. P. E. est sous votre tutelle et, au surplus, qu'on a décidé une réforme de cette agence qui va dans le sens de nos vœux. Je vous le concède. Mais, enfin, il faut bien reconnaître que cette réforme — on l'a souligné tout à l'heure — tarde à produire des effets décisifs.

Combien d'offres d'emploi transitent-elles encore aujourd'hui par l'agence ? Une sur deux, sur trois, sur quatre, sur cinq, sur six ?

**M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis.** 15 p. 100 !

**M. Philippe Séguin.** Il n'est pas sain, monsieur le ministre, que le plus sûr moyen de décrocher un emploi demeure le système D ou les petites annonces. Il n'est pas sain que tel ou tel poste périphérique, telle ou telle société privée puissent trouver dans ce domaine un terrain assez vierge pour se lancer, utilement au demeurant, dans le placement.

Et puis, aurai-je la cruauté de rappeler qu'on nous avait annoncé le recrutement de mille cadres au chômage en qualité de prospecteurs-placiers ? En fait de mille cadres, je crois que la moitié seulement a été employée. Faut-il s'en étonner ?

Même observation pour la formation professionnelle. Mais là, du moins, les choses sont claires : on vous l'a purement et simplement retirée pour la rattacher au Premier ministre. Et M. Legendre, qui n'est plus votre secrétaire d'Etat, est venu nous en parler entre les fonds secrets et le budget des Journaux officiels !

Vraiment, on se perd en conjectures sur les raisons d'un tel transfert. C'est évidemment, à nos yeux, l'inverse qu'il aurait fallu faire, en rapatriant vers vous ce qui restait de formation professionnelle à Matignon.

Vous me répondez que vous conservez la tutelle de l'A. F. P. A. Mais c'est sans doute une circonstance aggravante, car non seulement on commet une erreur d'appréciation, mais, qui plus est, on crée les conditions d'un imbroglio juridico-administratif. La formation est pourtant bien l'un des leviers essentiels de la politique de l'emploi.

Nous sommes tous témoins, ici ou là, du dialogue de sourds auquel se livrent demandeurs et offreurs de travail. Avec la même bonne foi, les chefs d'entreprise se plaignent de ne pas trouver de main-d'œuvre et les chômeurs de ne pas trouver d'employeurs.

Nous savons tous que certaines entreprises venues prendre la relève partielle de la sidérurgie ou du textile sont contraintes de recourir à de la main-d'œuvre extérieure, faute de trouver sur place tous les hommes dont elles ont besoin.

Nous savons tous que telle ou telle grande entreprise a dû retarder son programme de démarrage parce que, précisément, elle ne trouvait pas sur place la main-d'œuvre qualifiée dont elle avait besoin.

C'est ce que nous avons entendu la semaine dernière n'est pas de nature à nous rassurer. Alors que nous souhaitions, que nous souhaitons toujours qu'on renonce aux improvisations successives des pactes pour l'emploi et qu'on donne enfin un statut permanent aux modalités de l'insertion professionnelle des jeunes, les arbitrages auxquels on a procédé cette année vont dans un sens tout à fait différent.

Ainsi, on augmente considérablement les moyens destinés aux stages pratiques dont la Cour des comptes — pardonnez-moi de la citer — a dénoncé les insuffisances. On se fixe pour eux un objectif quantitatif dont il est évident qu'il ne sera pas atteint et, à l'inverse, on réduit, de facto, les crédits de rémunération des stagiaires hors pacte, alors même que les stages en cause sont le plus souvent de véritables filières de formation professionnelle, débouchant sur des placements.

Vous n'avez pas davantage, monsieur le ministre, la maîtrise du système d'indemnisation. Or il s'agit bien là d'un autre levier essentiel d'une politique de l'emploi. Pour avoir été l'un de ceux qui se sont élevés — certains s'en souviennent — contre le principe de la dégressivité, pour avoir contribué, je crois, à l'atténuer, je m'autorise à dire que, trop souvent, notre système d'indemnisation fige, organise et pérennise le chômage.

**M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial.** C'est vrai !

**M. Philippe Séguin.** Il est anormal qu'une personne indemnisée puisse refuser deux fois, voire trois ou quatre fois, un emploi de rémunération équivalente et de même localisation, et ce sans le moindre risque.

Il n'est pas plus normal que d'autres, qui accepteraient de reprendre un emploi, ne puissent le faire parce qu'elles y perdraient une part non négligeable de leurs revenus. Celles-là, il faut les aider à faire le bon choix.

Et il est absurde, par exemple, de refuser d'envisager le réemploi par le biais d'une indemnité différentielle qui compenserait le manque à gagner éventuel impliqué par le nouvel emploi.

Des observations analogues valent, bien sûr, pour les possibilités de travail à temps partiel ou encore dans le cas des salariés les plus âgés. L'U. N. E. D. I. C. pourrait opportunément financer l'incitation à l'emploi plutôt que l'installation dans l'état de chômeur.

Il est évident que des réformes profondes devraient être apportées au fonctionnement du système d'indemnisation. Car nous avons un système qui est insuffisamment protecteur pour certains — je pense moi aussi, bien sûr, après M. Sourdilhe, aux « fins de droits » — et qui l'est beaucoup trop pour certains autres. Or l'Etat, monsieur le ministre, est pratiquement impuissant en la matière.

Un exemple parmi bien d'autres : on attend encore la suppression de l'obligation — absurde — faite aux salariés licenciés âgés de plus de cinquante-six ans et deux mois de fournir des certificats de recherche d'emploi, mesure promise depuis plus de deux ans !

Cette impuissance est d'autant plus regrettable que, désormais, l'Etat prend une part plus que significative au financement de l'U. N. E. D. I. C. Depuis la loi du 16 janvier 1979, c'est près du tiers des ressources qu'il doit assurer. Je trouve, pour ma part, étonnant qu'à cet engagement financier ne corresponde aucune contrepartie en matière de responsabilité.

Alors, à titre personnel, je dois m'interroger, vous interroger une nouvelle fois, monsieur le ministre : lorsque le chômage atteint les proportions qui sont les siennes, lorsque le chômage est appelé à se développer dans les prochains mois dans les proportions qu'on nous annonce, doit-on, peut-on laisser la responsabilité exclusive de sa gestion entre les mains des seuls partenaires sociaux ? Le problème ne doit-il pas, plutôt, être directement traité par la collectivité nationale ?

Vous avez enfin, monsieur le ministre — et c'est votre troisième objectif — à dégager des solutions nouvelles pour mieux assurer le droit au travail.

Je n'évoquerai que pour mémoire le travail à temps partiel ou la création d'emplois d'utilité collective qui est une nécessité à l'heure où les mutations de notre société créent des besoins d'un genre nouveau. Votre administration a fait en cette matière un effort d'imagination considérable. Pouvons-nous espérer que lui réponde la confirmation d'une réelle volonté politique, car nous sommes loin des 5 000 emplois annoncés ?

Mais je voudrais, pour terminer, vous parler plutôt de l'aménagement du temps de travail.

Nous sommes pour notre part, au R. P. R. — et nous l'avons dit dans *Atout France* — partisans d'une approche prudente mais résolue de la notion de partage du travail.

Nous n'en regrettons que d'autant plus la confusion et l'enlèvement du débat qu'ont entrepris les partenaires sociaux. Entendons-nous bien : je comprends l'irritation et les colères du Premier ministre quand on lui parle de réduction du temps de travail. Je vais même plus loin : je comprends celles de M. Debré.

Mais c'est que le problème est mal posé. Tous ceux qui ont demandé l'application uniforme, générale et brutale des trente-cinq heures ont une grosse responsabilité en la matière.

Le problème, en effet, n'est pas de savoir si, profitant d'un moment d'inattention de M. Barre, on va réduire le temps de travail pour rester fidèle à l'esprit de 1936 ; il n'est pas question non plus de discourir éternellement sur les mérites comparés de l'abattement d'une heure hebdomadaire et de la cinquième semaine de congés payés. Le problème est de savoir si, à la faveur de négociations branche par branche, voire entreprise par entreprise, on va pouvoir tirer toutes les conséquences possibles de ce constat paradoxal mais indiscutable : on peut travailler moins en produisant plus et mieux.

**M. Jacques Sourdilhe, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Philippe Séguin.** En réalité, il ne s'agit plus de chiper, mais de trouver les formules qui permettent à la fois de tirer le meilleur parti possible de nos matériels, d'assouplir les horaires et de créer des emplois, tant il est vrai qu'en l'espace préoccupations économiques et préoccupations sociales sont convergentes.

Ces formules existent, ainsi qu'on le vérifie sur le terrain. Alors, monsieur le ministre, pourquoi ne pas mettre un terme au dialogue de sourds que vous savez ?

Pour débloquer la situation, pourquoi ne pas vous adresser au Parlement ? Il faut nous présenter un projet de loi-cadre que nous discuterons, que nous voterons, et qui permettra aux initiatives de se donner libre cours. Il ne s'agit pas de recourir à la représentation nationale, faute de mieux, pour tirer les leçons d'un échec. Il s'agit de reconnaître qu'une grande affaire comme l'aménagement du temps de travail ne peut pas être traitée par la confrontation d'intérêts particuliers ou catégoriels, mais doit être réglée par ceux qui ont en charge l'intérêt national.

Monsieur le ministre, mon groupe votera votre budget, parce qu'il veut vous exprimer sa confiance mais aussi, et sans doute surtout, parce qu'il entend que vous soient donnés les moyens politiques, administratifs, financiers d'un renforcement de votre action.

Le Président de la République, il y a quelques jours, a très opportunément rappelé que le chômage n'est pas une fatalité. En réalité, c'est la réduction de la capacité de l'offre de travail, dans son acception classique, à répondre à la demande qui est une probabilité. La confrontation de ces deux évidences souligne l'ampleur de votre rôle. Vous avez à régler cette contradiction. L'enjeu, dès lors que leur droit au travail est en cause, c'est la dignité des hommes et des femmes de ce pays. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Guy Ducloné.** Et leur lutte !

**M. le président.** La parole est à M. Evin.

**M. Claude Evin.** Mesdames, messieurs, si j'en juge d'après les propos de M. Séguin, nous allons entendre aujourd'hui, à l'occasion de la discussion du budget du travail, un véritable réquisitoire. Mais nos conclusions ne seront pas les mêmes.

Il y a sept ans, en effet, M. Valéry Giscard d'Estaing se félicitait que la France ne comptât alors que 400 000 chômeurs. Il prenait l'engagement de maintenir un haut niveau d'emploi et de protéger les travailleurs en chômage. « Le Gouvernement, affirmait-il, en a la volonté et les moyens. »

Depuis, certes, il y a eu la crise. Je sais, monsieur le ministre, que vous brandirez cet argument tout à l'heure.

Mais la crise ne frappe pas seulement la France et de nombreux pays — je pense notamment à des pays scandinaves — ont un taux de chômage nettement inférieur au nôtre.

Nous venons de dépasser un million cinq cent mille chômeurs recensés. Le septennat du Président de la République aura donc été marqué par l'accroissement d'un million du nombre des chômeurs. Et si l'on croit les prévisions, cette situation est loin de s'améliorer puisque, entre le 1<sup>er</sup> janvier 1980 et le 31 décembre 1981, soit une période de deux ans, 400 000 nouveaux chômeurs sont annoncés.

Non, mes chers collègues, non, monsieur le ministre, quand on atteint ces chiffres, ce n'est plus seulement la crise qui est responsable, ce sont les choix politiques d'un Président de la République et d'un gouvernement qui manifestent ainsi leur impuissance à maîtriser une telle situation. Ce sont les choix politiques d'un Président de la République et d'un gouvernement qui manifestent ainsi leur absence de détermination à enrayer le chômage.

Le budget du ministère du travail — avez-vous déclaré en commission — a pour essentielle mission d'atténuer les méfaits du chômage. Mais il est, en fait, insuffisant pour faire face réellement à l'ampleur de la situation et, surtout, il est caractéristique de l'absence de politique d'emploi.

Alors que l'on constate un chiffre jamais atteint dans la progression du chômage, la croissance de ce budget n'a jamais été aussi faible depuis 1977 : un peu plus de 20 p. 100, alors que l'on avait noté 60 p. 100 l'an dernier.

La part la plus importante de votre budget, monsieur le ministre, soit 90 p. 100, sert à financer les interventions publiques dont la vocation est la couverture financière du chômage : 11 754 millions de francs de subvention à l'U. N. E. D. I. C. Et encore s'agit-il là d'un crédit évaluatif qui ne tient nullement compte de l'augmentation prévisible du chômage.

Il est paradoxal de constater que, si le nombre de chômeurs augmente, le nombre de ceux qui sont indemnisés, en revanche, ne cesse de diminuer. En avril dernier, on comptait 738 791 demandeurs d'emploi indemnisés. On n'en comptait plus que 732 514 en mai, et 731 311 en juin. Cela n'est en fait que le résultat de la loi du 16 janvier 1979 qui, si elle a permis d'assurer un niveau d'indemnisation moyen sensiblement amélioré, avec pour corollaire la disparition de l'allocation spéciale d'attente, a cependant abouti à indemniser moins de chômeurs qu'avec l'ancien système.

Les syndicats ne manquent pas de parler à cet égard, et à juste titre, de « sabotage ». Je qualifierai même cette situation de scandaleuse. Les chômeurs de longue durée, le plus souvent âgés et sans espoir de retrouver un emploi, sont de plus en plus nombreux à être exclus du système d'indemnisation. Et quels que soient les bancs sur lesquels vous siégez, mes chers collègues, je sais combien vous considérez comme inadmissible la situation de ces nombreux chômeurs qui s'adressent en nombre toujours plus préoccupant et croissant à nos bureaux d'aide sociale.

France, pays de solidarité ! Ce n'est certainement pas dans la place qui est faite aux chômeurs qu'il nous est possible de le constater.

A côté de la part budgétaire liée au chômage, l'augmentation des moyens des services est loin, elle aussi, de répondre aux besoins. L'A. N. P. E. devrait avoir de plus en plus de travail, et pourtant vous n'embauchez plus. L'augmentation du chapitre 36-71 ne doit pas faire illusion : elle est due essentiellement à des ajustements salariaux. Et si 160 emplois de prospecteur placier sont créés, il faut savoir que 125 emplois ont été supprimés dans le même temps.

Les services d'études sont particulièrement touchés : leurs crédits stagnent ou disparaissent. Les crédits de l'agence pour l'amélioration des conditions de travail ne progressent que de 10 p. 100 et je pourrais allonger la liste. Doit-on vous féliciter, monsieur le ministre, des économies ainsi faites ? Vous aurez sans doute droit à ces félicitations, ne serait-ce que de la part de l'hôtel Matignon, M. le Premier ministre ayant demandé qu'il y ait décapitation sélective. Mais ce ne sont pas les socialistes qui vous décerneront des lauriers : ils manifestent bien plutôt une grande inquiétude car, en fait, monsieur le ministre, que vont bien pouvoir faire de moins pour les chômeurs des services déjà surchargés de travail ?

Le corps des inspecteurs du travail est bien évidemment touché lui aussi. Voilà qui ne va pas non plus améliorer la protection des travailleurs contre les contraintes exercées par certains employeurs et permettre une meilleure application du droit du travail !

Incapable donc de fournir un emploi à ceux qui en réclament, votre politique consiste plutôt à maquiller une situation dramatique. C'est notamment l'objectif que vous vous êtes fixé en dégraissant les effectifs enregistrés à l'A. N. P. E. par le biais de la déconnexion entre inscription à l'Agence et couverture sociale.

Vous ne voulez statistiquement considérer que les demandeurs d'emploi. Pour vous, un chômeur ce n'est pas la même chose. Quelle finesse ! Quelle subtilité ! Vous ne retenez, critère ô combien objectif ! que ceux qui recherchent réellement un emploi. Les autres, qu'ils se taisent.

Doivent se taire d'abord aujourd'hui les femmes qui forment l'essentiel des chômeurs ; déjà il n'est pas question, lorsqu'elles ont un emploi, de parler d'égalité des salaires, d'accéder aux responsabilités occupées par des hommes, de réduire la durée du travail, de s'organiser pour vivre une vie de famille en ayant des ressources décentes.

Doivent se taire aussi les jeunes que l'on chloroforme dans les pactes pour l'emploi, ces pactes qui profitent essentiellement au patronat puisqu'il bénéficie ainsi d'une main-d'œuvre à bon marché sans obligation d'embauche à terme.

Doivent se taire surtout aujourd'hui ceux que la France oublie sans honte, ceux que vous n'aidez plus et que l'Etat ignore, ceux que vous avez chassé de vos statistiques parce qu'ils vous embarrassaient. Ces gens, ce sont les pauvres de ce septennat, et vous les avez sacrifiés sur l'autel du profit.

Oui, nous avons aujourd'hui en France des centaines de milliers de gens sans emploi, qui n'atteignent même pas le seuil de la pauvreté fixé par l'O. C. D. E.

Ces oubliés forment, pour vous, un volant de main-d'œuvre dont vous avez besoin.

« L'accroissement du chômage devient, après l'inflation, un mode de régulation pour une économie confrontée à de graves problèmes d'adaptation structurelle. »

Voilà l'explication claire donnée par les experts du VIII<sup>e</sup> Plan dans le document de réflexion sur l'avenir du travail dont j'ai extrait cette phrase qui me paraît véritablement scandaleuse.

Ce volant de main-d'œuvre que sont les chômeurs, vous l'avez renforcé depuis trois ans par un « tampon » salutaire pour le patronat en développant la précarité de l'emploi.

C'est ainsi que le travail intérimaire nourrit grassement un secteur en pleine expansion, puisque l'on compte plus de 3 600 agences privées contre 600 antennes de l'A. N. P. E.

Les contrats à durée déterminée se multiplient et condamnent les travailleurs à l'attente, à l'incertitude et, bien sûr, au silence.

Cinquante pour cent des inscriptions de demandeurs d'emploi sont le fait de titulaires de contrats à durée déterminée ou de personnes qui arrivent en fin de mission d'intérim.

Cette politique de maquillage et de précarisation n'est pas une politique pour l'emploi. Aussi simple que puisse paraître cette idée, monsieur le ministre — mais je ne crois pas que vous la fassiez vôtre — la lutte contre le chômage passe d'abord par la création d'emplois.

Le Gouvernement affirme ne plus vouloir procéder à des créations d'emplois artificielles. Il s'attache, dit-il, à aider des créations d'emplois durables dans les secteurs productifs, en favorisant certaines entreprises. Mais, comme le souligne M. le ministre du budget, l'emploi en tant que tel n'entre pas dans les quatre grandes priorités de cette année, priorités qui sont la défense, l'investissement, la recherche et la famille.

Le lien entre l'investissement et l'emploi se résume pour le Gouvernement à cette formule magique : « De l'investissement dépend l'emploi, et le premier est la clé du second. » Quelle belle formule !

Malheureusement, la démonstration s'arrête là et l'on perçoit mal comment il en irait autrement. Qui oserait évaluer les conséquences de l'investissement sur la réduction du chômage puisque cette opération est impossible, puisque le calcul est d'abord à faire à long terme et que les effets sont loin de se chiffrer en emplois créés ?

Loin de moi l'idée de nier l'utilité d'un certain investissement sélectif ; mais il ne saurait être préconisé comme le seul remède à la situation que nous connaissons. Le résultat n'en sera positif que pour quelques entreprises qui se verront confortées dans leur puissance compétitive. L'emploi pour elles n'est qu'un problème secondaire qui passe après la rentabilité, après le profit, après la seule productivité.

Je citerai un exemple, que j'aurai vraisemblablement l'occasion de reprendre dans le débat sur le budget de la marine marchande. Il concerne la construction navale, un secteur que je connais bien car il intéresse fortement ma circonscription.

La société Alsthom vient, avec l'aide financière de l'Etat, de passer un marché avec un armateur étranger pour la construction d'un nouveau paquebot. Or, aux termes du contrat conclu avec l'Etat et alors que ce secteur connaît une situation particulièrement dramatique, la société Alsthom se voit interdire formellement, d'après les informations dont je dispose, de procéder à de nouvelles embauches.

En dehors même de nouveaux secteurs productifs dans lesquels il serait certainement nécessaire d'investir à nouveau, de grands secteurs de l'économie, comme la construction navale — j'en ai parlé — et l'aéronautique pourraient créer des emplois. Or, malgré la mise sur le marché d'Airbus, il y a un an et demi environ, votre gouvernement a donné l'ordre aux patrons de ne pas embaucher.

Ce ne peut être que par une réelle politique volontariste, tenant compte, certes, de la situation économique mondiale — et il n'est pas question pour nous, socialistes, de l'ignorer — mais radicalement différente de celle que poursuit le Gouvernement actuel dans ses fondements et ses objectifs, que la France pourra offrir à sa population une meilleure sécurité de l'emploi.

C'est à la définition de cette politique que les socialistes travaillent. C'est cette politique qu'ils souhaitent proposer aux Français.

Elle passe notamment par une véritable planification qui permette de définir les priorités au niveau du pays. Elle passe aussi par une régionalisation où les collectivités locales, plus proches des réalités vécues par les travailleurs et par les entrepreneurs, seraient susceptibles de disposer de réels moyens d'intervention.

Il est aujourd'hui scandaleux de voir des entreprises, qui disposent d'un plan de travail réel — c'est le cas, dans ma ville, d'une petite entreprise employant quarante-cinq personnes — être obligées de déposer leur bilan parce que le chef d'entreprise a été mal conseillé ou parce que sa trésorerie ne lui permet plus de faire face à ses contraintes. Les élus locaux, lorsqu'ils sont confrontés à de pareilles situations, sont dans une impuissance totale.

J'esquisse ici quelques pistes. Il est évident qu'une réforme du système de crédit serait souvent de nature à faire face à de telles situations. Les socialistes en ont d'ailleurs proposé la nationalisation.

C'est, d'autre part, souvent au niveau des P. M. E. et des P. M. I. que les créations d'emplois seraient à développer, permettant ainsi d'asseoir un tissu économique local seul susceptible de maintenir les emplois au pays; mais il en va, sur ce point, de la nécessité d'une grande réforme fiscale.

Enfin, les solutions aux problèmes de l'emploi passent aussi par la prise en compte de revendications portées aujourd'hui par les grandes organisations syndicales de travailleurs. Je pense ainsi à la réduction du temps de travail, qui doit faire l'objet d'une négociation tripartite entre les partenaires sociaux. Et je profite de l'occasion pour dénoncer de cette tribune le refus de négocier des organisations patronales, qui trouve appui dans la complaisance et le laxisme du Gouvernement.

Nous souhaitons qu'une négociation contractuelle s'ouvre entre partenaires sociaux, et j'en appelle à la volonté du Gouvernement pour que le débat s'engage à l'Assemblée nationale. Le groupe socialiste a déposé une proposition de loi tendant à la réduction du temps de travail. Je vous demande, en son nom, monsieur le ministre, de saisir l'Assemblée afin que nous puissions nous prononcer sur une loi-cadre qui déterminerait les limites à l'intérieur desquelles les négociations entre partenaires sociaux pourraient se poursuivre.

Voilà, monsieur le ministre, l'analyse que je tenais à porter au nom de mes collègues socialistes sur votre budget. Dernier budget de son septennat, il est la traduction la plus criante de l'échec de la politique de M. Giscard d'Estaing: un million de chômeurs en plus! Il est aussi le plus significatif des intérêts que défend le Président de la République, certainement pas ceux des travailleurs.

Les socialistes désapprouvent cette politique, qu'ils combattent. Ils le manifesteront encore aujourd'hui en votant contre votre budget.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

**M. Jean-Pierre Abelin.** Mesdames, messieurs, l'emploi demeure la préoccupation majeure de nos concitoyens, de ceux qui sont directement touchés dans leur foyer, mais aussi de ceux qui craignent les incertitudes de l'avenir.

Malgré le franchissement de la barre des 1 500 000 demandeurs d'emploi, en septembre, notre pays a connu, depuis deux ans, une moindre progression de leur nombre, ce qui infirme les prévisions catastrophiques de l'N. S. E. E.

Depuis deux ans, le nombre de licenciés économiques a diminué de 15 p. 100 environ et, avec un taux de 6,5 p. 100 de la population active, le chômage en France se situe exactement dans la moyenne de la Communauté économique européenne. Avec un taux d'augmentation de 6,7 p. 100 d'une année sur l'autre, il se situe très loin du taux moyen d'augmentation dans la Communauté, qui est de 18,5 p. 100.

J'ajoute que cette moindre progression du nombre des demandeurs d'emploi s'est produite au moment où le nombre de jeunes qui arrivent sur le marché du travail dépasse de plus de 200 000 celui des Français qui partent à la retraite. Et si, depuis longtemps, la France n'a connu un tel chômage, jamais aussi, dans son histoire, les Français au travail n'ont été aussi nombreux.

Enfin, la structure même des demandes d'emploi a profondément changé et traduit moins des défaillances d'entreprises que la montée lente, mais régulière, du chômage féminin liée à de nouveaux comportements, moins une aggravation des licenciements économiques que les lacunes de la formation et de l'orientation.

Devons-nous pour autant nous satisfaire de ces comparaisons et de ces réflexions, devons-nous accepter le gâchis humain et social que représente le chômage? Certainement pas, d'autant que les prévisions de croissance des pays de l'O. C. D. E., à la suite du deuxième choc pétrolier, puis du troisième, conduisent à penser que nous allons connaître une nouvelle détérioration économique et ses conséquences négatives sur l'emploi.

Assurer au moins un revenu par foyer, insérer dans la vie active les classes nombreuses de jeunes qui arrivent sur le marché du travail, telles sont les priorités sociales que nous devons nous fixer. Pour réaliser ces objectifs, il faut faire preuve à la fois de rigueur, de solidarité et d'imagination.

La rigueur doit se manifester dans la gestion des entreprises, dans celle des finances publiques et dans la maîtrise des dépenses de santé. En cela, nous soutenons pleinement la politique économique du Gouvernement.

J'ajouterai que rigueur et vigilance doivent être de mise au passage des frontières. Les Français ont certes compris que l'absence de ressources énergétiques et de matières premières les condamne à la compétitivité et à l'ouverture de leurs frontières. Mais, s'il n'est pas question de demander le retour au protectionnisme, ni de remettre en cause ce stimulant à l'adaptation de notre économie qu'est la concurrence internationale, il n'est pas acceptable de voir le marché européen pénétré à un rythme, qui met en danger des centaines de milliers d'emplois, par un concurrent qui n'accepte pas de jouer le jeu en ce qui concerne son marché intérieur. Nous nous félicitons que le Gouvernement ait indiqué aux Japonais qu'ils ne franchiraient pas la barre des 3 p. 100 du marché automobile français sans réciprocité; mais nous souhaitons vivement que nos partenaires européens adoptent une attitude commune de fermeté face au Japon.

Affaire de rigueur, la lutte pour l'emploi passe également par la solidarité; celle-ci doit être d'abord financière.

Après plusieurs rapporteurs je vous demande, monsieur le ministre, de préciser très rapidement les mesures concrètes que vous envisagez de prendre pour venir en aide à ceux qu'il est convenu d'appeler les « fins de droits », c'est-à-dire les exclus du chômage. Nous sommes nombreux à recevoir dans nos permanences ces personnes qui ne disposent plus d'aucune ressource et qui, souvent, ne sont pas dans un état physique, psychique ou moral leur permettant d'obtenir un emploi et de l'exercer durablement. Même s'ils ne sont pas très nombreux, puisqu'il semble que 10 000 personnes seulement arrivent chaque mois en fin de droits, la collectivité ne doit pas les ignorer ou les oublier.

Cette solidarité financière est aussi nécessaire en faveur des cadres et des travailleurs de plus de cinquante ans dont M. Sourdille vient de parler, qui ont les pires difficultés à se recycler et à se reclasser.

Où en est l'opération des mille délégués chargés des relations avec les entreprises de l'Agence nationale pour l'emploi? Qu'en est-il de ces mille postes d'informaticiens qui ont été annoncés? Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur l'application des nouvelles mesures prises au mois d'août en matière de garantie de ressources? Enfin, le Gouvernement envisage-t-il d'adopter de nouvelles mesures pour résoudre ce grave problème humain?

La solidarité doit également jouer en matière de temps de travail. Nous avons été nombreux à espérer dans les négociations menées au mois de juillet, puis à être déçus par l'absence d'accord sur la durée du travail.

Nous souhaitons vivement que ces négociations puissent reprendre, même dans un cadre moins ambitieux, plus souple, branche par branche, par exemple, comme l'a souhaité M. Séguin. Nous sommes en effet persuadés qu'un résultat positif dans ce domaine peut entraîner des créations supplémentaires d'emplois. Les travaux préparatoires du VIII<sup>e</sup> Plan eux-mêmes ont bien montré que si l'on acceptait une certaine souplesse dans l'utilisation des investissements, et une bonne modulation de la contrepartie salariale, il était possible de créer des emplois en diminuant la durée du travail.

Il s'agit cependant de savoir si, en matière d'emploi, nos concitoyens veulent vraiment mettre en concordance leurs actes et leurs discours. Payer quarante heures pour trente-cinq heures de travail effectives, reviendrait à augmenter les avantages acquis de ceux qui travaillent au détriment de ceux qui cherchent un emploi.

**M. Emmanuel Aubert et M. Philippe Séguin.** Très bien!

**M. Jean-Pierre Abelin.** Cela accroîtrait le coût du travail par rapport au capital et serait néfaste pour l'emploi.

Entre 1970 et 1980, le pouvoir d'achat des Français a progressé de 24 p. 100, alors que celui des Allemands n'a augmenté que de 16 p. 100. Demandons-nous un instant si ces 8 p. 100 de différence ne représenteraient pas un manque à créer de centaines de milliers d'emplois.

Enfin, la lutte pour l'emploi est une question d'imagination. Elle doit précéder de la volonté de ne pas sacrifier le futur au

présent, bien concrétisée dans ce projet de budget par les priorités données à l'investissement, à l'innovation, à la recherche et à la formation.

A ce sujet, permettez-moi, monsieur le ministre, même si le secrétariat d'Etat à la formation professionnelle est rattaché de nouveau aux services du Premier ministre, de vous faire part de mon incompréhension devant la baisse de 20 p. 100 des crédits destinés à la formation agricole. Cette diminution importante est en contradiction flagrante avec la préparation d'un programme d'action prioritaire qui met l'accent sur les besoins en formation des agriculteurs et sur le niveau de qualification qui leur sera demandé dans l'avenir.

Je vous demande de veiller avec vos collègues chargés respectivement de la formation professionnelle et de l'agriculture, à ce que cette régression ne remette pas en cause l'existence même de ces centres de formation, qui ont bien souvent appliqué l'alternance avant le vote de la loi sur ce sujet et qui constituent des outils permanents de formation ayant fait leurs preuves.

Monsieur le ministre, nous devons plus que jamais dire la vérité à nos concitoyens sur la réalité de la situation économique. Les mois qui viennent seront très difficiles et l'annonce par différents gouvernements européens — britannique, belge, hollandais et espagnol, pour prendre les exemples les plus récents — d'une amputation du pouvoir d'achat de leurs fonctionnaires, nous montre que ces difficultés sont partagées. Il serait particulièrement illusoire et utopique de laisser espérer aux Français qu'il existe d'autre solution que celle d'un effort et d'une solidarité accrue.

Monsieur le ministre, le projet de budget que vous nous présentez est le prix de la solidarité des Français ; il est inutile de préciser que nous sommes prêts à le payer. Le groupe U. D. F. votera donc en sa faveur. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme Goutmann.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Cette année encore, monsieur le ministre, vous nous proposez un budget de chômage. Les crédits que vous nous demandez d'adopter n'ont pas pour raison d'être de régler le problème de l'emploi, mais bien d'assurer la gestion d'un chômage croissant, puisque l'essentiel du projet de budget est consacré à l'indemnisation des chômeurs.

Pour illustrer mon propos, je m'en tiendrai simplement à la situation de mon département, où existe un potentiel industriel important.

Depuis 1974, la Seine-Saint-Denis a perdu des dizaines de milliers d'emplois par suite de licenciements collectifs ; 38 000 licenciements ont été dénombrés en trois ans.

Plus de mille petites et moyennes entreprises, dont cinquante employaient plus de cent salariés, ont fermé leurs portes depuis 1977. Ce sont essentiellement des entreprises qui travaillaient en sous-traitance pour de grosses firmes multinationales.

Mais, en même temps que disparaissait ce que vous appelez le tissu industriel de notre pays, la désindustrialisation intervenait à un autre stade, celui des grandes entreprises.

C'est ainsi qu'au mépris même des arguments développés par le Gouvernement sur la compétitivité de notre industrie, sur ses capacités d'innovation et d'exportation, un coup mortel est porté à l'entreprise de fabrication de machines-outils Dufour, à Montrouil, dont 38 000 personnes viennent pourtant de demander le maintien. Ne va-t-il pas en être de même à La Courneuve, dans les établissements du groupe Rateau-Alsthom Atlantique et, au Bourget, dans l'électromécanique et l'équipement industriel que le groupe géant C. G. E. met en cause ?

Nous avons également assisté à la liquidation brutale de l'entreprise Giram, à Bobigny, qui comptait 370 salariés et nous constatons que l'on refuse toute solution pour l'entreprise Chaix dont les salariés combattent depuis plus de cinquante-huit mois ?

Ces entreprises appartiennent pourtant à des secteurs clés de notre économie qui sont indispensables à notre développement.

Je prendrai un autre exemple qui me tient à cœur, celui de la cité dont je suis l'élue. Noisy-le-Grand est une ville nouvelle dont le développement devait permettre, selon les promesses de l'Etat, de créer 45 000 emplois dans la région la moins industrialisée de la Seine-Saint-Denis. Ces prévisions avaient pour objectif déclaré de rapprocher l'emploi de l'habitat. Or il n'y a pas eu créations mais simplement transferts d'emplois, et pour un total qui atteint péniblement 4 000 postes.

En outre, les entreprises transférées font ce que l'on appelle pudiquement du « dégraissage ». Ainsi, l'entreprise Bombled, qui fournit des machines-outils aux établissements scolaires de l'enseignement technique, a-t-elle procédé à cinquante licenciements depuis le début de l'année.

Parallèlement à ce gâchis humain, matériel et financier, on constate dans le département un sous-équipement et une sous-utilisation du potentiel industriel des usines et des zones d'activité.

Malgré la volonté des élus locaux de favoriser l'implantation d'entreprises, malgré leurs interventions réitérées et pressantes auprès des pouvoirs publics, une étude récente portant sur vingt-neuf communes montre qu'il y a en Seine-Saint-Denis 1 245 000 mètres carrés de terrains industriels inutilisés, 742 550 mètres carrés d'ateliers, d'entrepôts et d'immeubles industriels vides et 210 000 mètres carrés de bureaux inoccupés.

Cependant, les travailleurs, soutenus activement par les élus communistes, refusent la prétendue inévitabilité de ce gâchis et ils ont décidé de faire vivre et de développer leurs instruments de travail.

Ainsi, les 700 salariés de l'entreprise Dufour, à Montrouil, occupent leur usine et tiennent tête aux casseurs, prouvant que celle-ci est non seulement viable mais compétitive. Les travailleurs de Rateau, grâce à la lutte, ont mis en échec l'objectif du patronat qui est de sacrifier aux intérêts étrangers notre industrie nationale et des secteurs décisifs comme celui de la machine-outil. Ils ont réussi à faire rapatrier en France plusieurs commandes dont la réalisation était prévue en République fédérale d'Allemagne.

Ces quelques exemples prouvent bien que, pour permettre le redéploiement de quelques firmes multinationales à base française, vous organisez la casse en Seine-Saint-Denis. Cette désindustrialisation préméditée du département est bien la résultante de votre politique économique fondée sur l'austérité et le redéploiement des firmes multinationales.

Nous n'acceptons pas que l'avenir économique d'un grand département industriel comme le nôtre, où habitent 1 300 000 personnes, se joue dans les secrets des salons ministériels ou des états-majors des sociétés multinationales.

Nous n'acceptons pas non plus le sacrifice des richesses potentielles industrielles de la Seine-Saint-Denis, ni la casse en Ile-de-France.

Nous refusons la mort de la Lorraine, du Nord ou du bassin minier cévennois, car notre volonté de préserver le potentiel industriel du département dont je suis l'élue s'étend à tout le territoire national.

Nous refusons également la fermeture de Manufrance, car cette entreprise est viable et possède des possibilités de développement, ainsi que l'a montré Georges Marchais lors de la manifestation du 18 octobre à Saint-Etienne.

Pourquoi M. Monory, ministre de l'économie, qui annonçait jeudi soir que le Gouvernement était prêt à donner de l'argent pour financer les frais de la liquidation, n'a-t-il pas accordé et n'accorde-t-il pas tout de suite les moyens d'éviter cette liquidation ?

Si vous décidez, malgré l'ampleur de la protestation populaire, de liquider Manufrance, ce sont, en raison des effets induits de cette situation, 60 000 chômeurs supplémentaires qui s'ajouteront au million et demi reconnu, officiellement du moins, car, compte tenu des manipulations auxquelles vous procédez sur les chiffres, il y a en réalité près de deux millions de chômeurs.

Nous sommes loin des promesses de 1974, quand le Président de la République demandait aux Français et aux Françaises cent jours, puis cinq cents jours, puis  $x$  jours pour faire monts et merveilles !

Nous arrivons au terme du septennat giscardien alors que le nombre des chômeurs est passé de près de 700 000 en 1974 à plus de 1 800 000 aujourd'hui. Je sais bien, monsieur le ministre, que vous contestez ces chiffres, mais ils traduisent pourtant la réalité !

Entre-temps ont été décidées à Bruxelles la mort du textile, de la sidérurgie, de l'industrie charbonnière française, ainsi que la casse de l'automobile, du bâtiment, de l'aéronautique où les capitaux publics servent, au nom de la restructuration, à favoriser les licenciements et leur cortège de drames humains.

Mais les brevets de satisfaction, les discours sur la concertation et la participation, les pleurnicheries sur la crise actuelle n'arrivent pas à masquer votre profonde inhumanité, votre mépris des travailleurs et de leurs souffrances. Les sidérur-

gistes du Nord et de la Lorraine, les mineurs du puits d'Estival, les travailleurs de Manufrance orient et continueront de crier leur colère et leur refus d'être traités comme des numéros.

Ce chômage massif, c'est votre responsabilité, c'est votre politique.

Votre argument pour justifier cette politique d'austérité au profit du grand patronat se fonde sur la nécessité de dégager des capitaux pour favoriser l'investissement. Mais, monsieur le ministre, les plus grands trusts français ont augmenté leurs profits de 48 p. 100 en cinq ans.

Des transferts massifs de fonds publics sont réalisés en réduisant au maximum les dépenses pour les besoins sociaux, la santé et la sécurité sociale, en asphyxiant financièrement les collectivités locales, en transformant les entreprises publiques en faillitables des grandes entreprises multinationales. De plus en plus, les travailleurs se rendent compte que les superprofits réalisés sur leur travail, s'ils servent à investir, sont surtout utilisés à l'étranger, au détriment de la France.

Non seulement vous privez les travailleurs de leur emploi, avec toutes les conséquences humaines que cela implique, mais, en outre, vous les poursuivez de votre hargne en réduisant le plus possible les maigres compensations financières auxquelles ils ont droit. En témoignent la valeur des allocations familiales qui ont perdu 50 p. 100 de leur pouvoir d'achat et que vous refusez d'augmenter, ou la remise en cause systématique du droit à la santé, à l'éducation, au logement, jusqu'à cette attaque sans précédent que vous avez tentée contre la sécurité sociale et à laquelle les Françaises et les Français ont fait face avec détermination.

Déjà le chômage qui s'accroît et qui dure de plus en plus longtemps révèle les conséquences négatives de la réforme de l'indemnisation intervenue l'année dernière. A cause d'elle des difficultés dramatiques assaillent les chômeurs qui arrivent en fin de droits et qui vont maintenant perdre toute couverture sociale. La réduction massive du montant des aides et de leur durée entraîne des milliers de familles dans le cercle infernal de la pauvreté.

Je vous rappelle à ce propos que nous avons déposé une proposition de loi préconisant, pour les personnes sans emploi qui ne disposent d'aucune indemnité, une allocation spéciale qui serait financée par un impôt sur la fortune.

Pour masquer cette dure réalité, vous développez la précarité de l'emploi; vous favorisez le travail sous contrats, tels ceux qui résultent des pactes pour l'emploi dont on sait qu'un faible pourcentage seulement débouche sur une embauche durable alors qu'ils coûtent très cher à la nation. Le travail intérimaire se développe. Je tiens à rappeler qu'alors que le nombre des entreprises de travail temporaire était de 850 en 1969, on en dénombrait 3 000 en 1977. En 1978, près d'un million de salariés ont transité par les sociétés de travail temporaire; 30 p. 100 d'entre eux sont payés au S.M.I.C. Vous privez ainsi les travailleurs de leur droit légitime au travail.

Vous leur interdisez également le droit de vivre en réduisant les aides et vous créez en même temps une masse de travailleurs taillables et corvéables à merci, y compris dans l'administration, puisque, parmi les agents de l'Etat, 800 000 sont contractuels et auxiliaires sous-payés.

Dans ces conditions, on comprend l'ampleur des luttes qui se développent : celles des mineurs, des marins pêcheurs, des sidérurgistes, des « 100 000 » avec les travailleurs de Manufrance. La classe ouvrière, en démontrant la viabilité des entreprises que vous voulez casser, prend en main la défense de l'intérêt national. Les luttes s'engagent contre votre stratégie de redéploiement et les travailleurs apportent quotidiennement la démonstration que leurs entreprises peuvent et doivent vivre.

Ces actions vous gênent car elles vont à l'encontre de votre objectif de consensus. Vous espérez anesthésier la combativité des travailleurs en prêchant, au nom de l'unité nationale, la nécessité du chômage et de l'austérité. Il n'en est rien.

C'est aussi pour cette raison que vous développez comme jamais les moyens répressifs pour tenter d'impressionner la classe ouvrière et essayer de bloquer le développement des luttes. Des centaines de procès iniques ont été engagés contre des militants syndicalistes et des délégués du personnel des entreprises en lutte.

Parallèlement à ces attaques répétées contre le droit syndical et contre le droit de grève des travailleurs français, vous utilisez tous les moyens pour opposer les travailleurs français aux travailleurs immigrés.

Aux conditions d'existence déplorables qui sont faites aux travailleurs immigrés, aux difficultés qu'ils rencontrent et aux humiliations qu'ils subissent dans les foyers et sur les lieux de travail, vous ajoutez toute une série de tentatives d'intimidation à leur encontre. Vous faites pression pour les inciter à retourner dans leur pays d'origine moyennant une indemnité qui ne tient compte ni de leur temps de travail en France ni des avantages qu'ils ont acquis par le paiement de cotisations sociales. Le fait que M. le secrétaire d'Etat chargé des travailleurs manuels et des immigrés n'assiste pas au présent débat montre bien la désinvolture avec laquelle ce problème est traité!

Au mépris du plus élémentaire respect humain, monsieur le ministre, vous n'hésitez pas à employer la violence: l'exemple frappant en est le cas de Moddi Konaté, employé aux magasins du Printemps, que vous avez fait expulser *manu militari*.

Vollà, au bout de sept ans, le bilan désastreux de M. Giscard d'Estaing et du Gouvernement en ce qui concerne le droit au travail!

Bien entendu, monsieur le ministre, nous ne voterons pas ce budget de déclin national, car c'est d'une tout autre politique que notre pays a besoin, une politique fondamentalement différente, assortie de mesures réelles touchant à la fois les revenus salariaux, le pouvoir d'achat, l'indemnisation du chômage, les conditions mêmes du travail, la réduction du temps de travail sans diminution de salaire, l'arrêt des discriminations, le droit à la retraite, la formation professionnelle, la création d'emplois stables, la relance de l'économie.

Nous luttons avec tous ceux qui sont déterminés à sauvegarder notre potentiel industriel. Parce que nous voulons relancer la consommation populaire en produisant français, parce que nous voulons vivre et décider en France, nous refusons votre budget, qui passe par la remise en cause du droit au travail, droit garanti par la Constitution, sans lequel il n'existe plus aucune liberté réelle. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Caro.

M. Jean-Marie Caro. Monsieur le ministre, comme vient de dire mon collègue Jean-Pierre Abelin au nom du groupe de l'union pour la démocratie française, nous voterons votre budget.

Nous le voterons parce que vous nous demandez les moyens de votre politique et que nous ne serions absolument pas fondés à vous demander de l'appliquer, quitte à en accentuer les effets, si nous ne répondions pas à votre appel.

Mon très bref propos aura pour objet de vous inviter à réfléchir avec moi sur un cas particulier qui correspond, en fait, à une préoccupation générale.

En tant que ministre du travail et de la participation, vous êtes par excellence celui qui, au sein du Gouvernement, est chargé de l'immense concertation qui s'impose avec l'ensemble du pays, notamment avec le monde du travail. Et, lorsque nous nous trouvons devant des problèmes très difficiles à résoudre, nous n'avons d'autre moyen que de nous tourner vers vous.

Pour illustrer mon propos, je citerai le cas — que vous connaissez — d'une vallée vosgienne d'Alsace, située dans ma circonscription, la vallée de la Bruche, qui, déjà frappée depuis fort longtemps par l'exode de la population active, notamment des jeunes, voit, par suite de la récession, ses entreprises en difficulté les unes après les autres.

Pour les deux cantons les plus défavorisés de cette vallée qui sont classés en zone A, il ressort d'une étude faite en août dernier que l'on compte actuellement, dans celui de Saales, 703 postes de travail pour 1 070 actifs et, dans celui de Schirmeck, 4 784 postes de travail pour 4 996 actifs.

Une des entreprises, qui fait partie du groupe B.S.F. et de la grande industrie de la maille en France, Coframaille, a fermé. Le plan social présenté par les frères Willot s'est révélé insuffisant et je tiens à vous remercier, du haut de cette tribune, monsieur le ministre, de l'avoir fait observer à ces employeurs en ajoutant qu'il ne saurait être question de répondre favorablement à leurs propositions tant qu'ils n'auraient pas aménagé ce plan.

M. Philippe Séguin. Très bien!

M. Jean-Marie Caro. Pour les 140 licenciés de cette entreprise — en majorité des femmes puisqu'on ne dénombre que vingt hommes environ — il n'existe sur place aucune possibilité réelle de reclassement. Il faut aller à plus de trente kilomètres pour trouver du travail, ce qui n'est évidemment pas, pour nous, la façon la plus humaine de résoudre le problème.

Depuis un mois, sous l'autorité du préfet et du sous-préfet, nous avons réuni tous les employeurs de cette vallée pour essayer — permettez-moi l'expression — de gratter les fonds de tiroir et de découvrir, d'entreprise en entreprise, tel ou tel poste qui pourrait éventuellement être offert à l'un de ces ouvriers licenciés. C'est la croix et la bannière, monsieur le ministre, pour obtenir des promesses et surtout pour en faire à ces travailleurs.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir vous pencher non pas seulement sur les grands problèmes susceptibles d'être résolus au niveau de la loi ou à celui des conventions collectives passées avec tel ou tel secteur de production de notre pays, mais surtout sur des cas tels que celui que je viens de citer et dont l'environnement économique et social est réellement dramatique, pour vous efforcer, en vous inspirant de ce qui a déjà été réalisé dans d'autres secteurs, d'apporter quelque soulagement à ceux qui essayent, certes, de créer des activités nouvelles, mais aussi de sauver de la misère les familles frappées par la crise. Je songe à la convention générale de protection sociale du 24 juillet 1979, fixant le cadre dans lequel s'opèrent les départs des salariés de la sidérurgie. Ce disant, je n'entends pas pour l'instant vous demander d'en faire une pour le personnel dont je parle.

**M. Philippe Séguin.** Mais si !

**M. Jean-Marie Caro.** Je sais que le Gouvernement rencontrerait sans doute des difficultés en l'occurrence. Comme tous ceux qui s'intéressent à ce problème, je n'ignore pas qu'il a fallu l'intervention de la Communauté économique européenne, notamment au niveau de la C. E. C. A., pour l'obtention des fonds nécessaires, dans le cas de la convention pour la sidérurgie.

Mais si vous pouviez mettre au point une telle convention, nous serions les premiers à vous en féliciter et vous aider. Le textile est vraiment malade...

**M. Philippe Séguin.** Hélas !

**M. Jean-Marie Caro.** ... et les employés n'ont plus confiance en leur avenir.

Mais le temps nécessaire à la mise au point d'une telle convention empêchera de résoudre dans l'immédiat le problème de ceux dont j'ai évoqué le sort, car il faudra des mois et des mois de négociations. Des solutions doivent donc intervenir tout de suite.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que le ministre du travail et de la participation innove — le mot est à la mode — en inventant des solutions ponctuelles qui permettent de fixer, notamment pour les travailleurs âgés, à un plafond aussi bas que possible les conditions de prise en charge de leur départ par le budget de l'Etat. Pour ces cas très peu nombreux, mais brûlant, vous pouvez ramener le plafond de cinquante-six ans et deux mois — règle générale — à cinquante-cinq ans et, pour ceux qui vous paraissent particulièrement difficiles — vous avez un pouvoir d'appréciation au niveau de votre ministère — vous devez penser à ce qui a été décidé pour la sidérurgie, secteur dans lequel le budget de l'Etat prend en charge à partir de cinquante ans ceux qui ont perdu leur emploi.

Monsieur le ministre, je vous lance un appel au secours, je sais la foi qui vous anime quand il s'agit de nous aider à résoudre nos problèmes. Au-delà du cadre général dans lequel la majorité s'est située ce matin en vous apportant son soutien, je vous demande des interventions énergiques. J'espère que le cas concret très important dont je me suis fait l'écho vous aura apporté les éclaircissements nécessaires et précisé l'objet profond de nos désirs. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à Mme Goeuriot.

**Mme Colette Goeuriot.** Monsieur le ministre, votre budget est un budget d'accompagnement de la crise et du redéploiement, d'organisation du chômage. C'est donc un budget d'aggravation de la situation des femmes travailleuses et de celles qui sont à la recherche d'un emploi. Il s'inscrit dans la politique de casse du pouvoir giscardien entraînant chômage accru, insécurité, précarité accentuée de l'emploi, discrimination et inégalités.

La destruction de pans entiers de notre économie entraîne la suppression d'emplois et la surexploitation des travailleurs dont les plus touchés font partie des catégories les plus défavorisées, telles les femmes.

Chômage, chômage partiel. Depuis que M. Giscard d'Estaing est Président de la République, le nombre de chômeuses est passé de 205 000 en 1975 à plus d'un million aujourd'hui, leur proportion de 52,8 p. 100 à plus de 55 p. 100. Leur taux de chômage est triple du taux moyen. De mai 1979 à mai 1980, le pourcentage est passé de 63,2 p. 100 à 65,3 p. 100 pour les moins de vingt-cinq ans.

Précarité de l'emploi. La part des fins de stage atteint 58,4 p. 100 pour l'ensemble de la population active féminine totale, 67,6 p. 100 pour les moins de vingt-cinq ans. En cumulant fins de contrat et fins d'intérim on obtient le chiffre de 66,8 p. 100 pour l'ensemble des femmes et celui de 76,4 p. 100 pour les moins de vingt-cinq ans. Quels chiffres accusateurs !

Inégalité accrue. L'écart des salaires se creuse : 31,6 p. 100 en 1975, 33 p. 100 aujourd'hui. L'entrée massive des femmes dans la production est une réalité qui s'est faite sous la pression des nécessités économiques. Depuis une décennie environ, elles ne quittent plus leur emploi après la naissance de leur enfant, du moins quand elles le peuvent. Ces données déterminent l'affirmation irréductible de leur droit au travail. Oui, de plus en plus nombreuses, les femmes travaillent ou cherchent un emploi, veulent avoir une véritable formation professionnelle, s'épanouir, se réaliser, être égales et libres.

Votre système leur impose la double journée, les contraint au choix inadmissible de la maternité ou du travail, les cantonne dans les postes les plus déqualifiés — chez les ouvrières par exemple, on compte 38,1 p. 100 de manœuvres pour 5,9 p. 100 de contremaîtres — et leur réserve les tâches répétitives et de basses catégories : 63,9 p. 100 d'employées, 4,4 p. 100 seulement d'ingénieurs. Elles sont les plus mal payées : 78 p. 100 d'entre elles gagnent moins de 2 500 francs par mois.

Vous mettez en place tout un arsenal de mesures et de lois pour freiner et tenter de canaliser et de dévoyer cette grande aspiration des femmes à vivre libre, à vivre mieux, à travailler moins et autrement.

Deux textes de loi sur le temps partiel, une formidable campagne de presse voudraient faire admettre aux femmes que l'intérim, c'est la liberté. C'est surtout un chiffre d'affaires multiplié par deux en quatre ans. On omet aussi de préciser qu'il officialise l'insécurité généralisée de l'emploi et l'impossibilité de promotion.

Le temps partiel est présenté comme la solution qui va résoudre les problèmes féminins. Déclarations ministérielles, enquêtes, interviews, sondages se multiplient dans la presse écrite et parlée, dans les magazines féminins, pour tenter d'enfermer les femmes dans le faux dilemme du choix entre leur vie professionnelle et leur vie privée et familiale.

Les communistes s'élèvent avec force contre ces projets mensongers et insidieux qui voudraient conduire les femmes à travailler davantage en moins de temps, à casser les emplois à temps complet et à bénéficier d'une moindre couverture sociale, tout en accroissant encore la précarité de l'emploi, la déqualification et les inégalités, en faisant des femmes des marginales, des éternelles bénévoles.

En réalité, ces projet sont une exploitation cynique de la grande soif des femmes de vivre, de travailler et d'avoir des enfants, exploitation destinée à imposer les plans patronaux et à tenir une main-d'œuvre à la disposition des patrons, quand ils le veulent, comme ils le veulent.

De plus, sous prétexte d'égalité, on assiste, ministre chargé de la condition féminine et secrétaire d'Etat chargé du travail féminin se relayant avec la presse, à de scandaleuses et dangereuses remises en cause des droits et acquis sociaux des femmes.

Allez donc faire croire aux femmes qui travaillent la nuit, onze heures d'affilée quatre nuits consécutives, comme dans certains hôpitaux, à celles qui portent des charges trop lourdes, à celles qui, enceintes, restent debout, dans le froid — c'est le cas dans certaines entreprises de mon département — et qui accouchent prématurément, allez donc leur faire croire qu'elles sont surprotégées et que la législation du travail est, dans ce domaine, surannée et défavorable aux femmes !

En vérité, ce n'est nullement l'égalité, l'intérêt des femmes et les besoins du pays qui guident ces propos et projets, mais bien plutôt l'adaptation à la crise, les objectifs du grand patronat et du redéploiement entraînant surexploitation de l'ensemble des travailleurs de notre pays et, parmi eux, des membres des catégories sous-payées, sous-qualifiées, sous-formées, telles les femmes.

Vos propositions budgétaires, comme les projets sur le temps partiel, comme le bilan du septennat de M. Giscard d'Estaing, entraînent une aggravation sans précédent de la condition des femmes travailleuses et de celles qui sont à la recherche d'un

emploi. Mais, en même temps, la surexploitation que vous leur imposez constitue pour elles un moyen important de lutte contre cette surexploitation.

Par la lutte, à laquelle elle sont de plus en plus nombreuses à participer, les femmes n'acceptent pas, accepteront de moins en moins de se laisser enfoncer dans le faux problème du travail opposé à la famille.

Leur aspiration est tout entière résumée dans cette réflexion d'une ouvrière licenciée de Solpa-Homecourt, occupant son usine depuis dix mois : « On pourrait croire que, depuis mon licenciement, j'ai plus de temps pour m'occuper de mon fils ; en réalité, c'est faux, notre vie est triste, morne, sans perspective. C'est pour ça que j'occupe. En me battant pour mon entreprise et pour mon emploi, je me bats pour moi, pour mon fils et aussi pour la crèche qu'il faudrait à côté. »

Oui, les femmes veulent travailler et en même temps être heureuses, tout en obtenant les moyens de leur liberté.

Car pour nous, communistes, les questions des enfants, de la famille, du travail, des loisirs, font partie d'un seul et même combat pour la vie, pour le bonheur, pour un travail qui enrichit et qui épanouit. C'est possible et conciliable compte tenu des immenses progrès des sciences et des techniques que le système capitaliste dévoie par le profit.

Oui, il est possible de travailler moins en gagnant plus et d'avoir une vie familiale équilibrée. Pour cela, il faut réduire le temps de travail, augmenter les salaires et « produire français ».

Georges Marchais, dans une lettre à M. Barre, a proposé quatorze mesures immédiates qui permettraient de créer 350 000 emplois féminins en 1981. Elles s'inspirent de grandes orientations : d'abord, agir contre la précarisation de l'emploi, ensuite, produire français et développer la consommation populaire, enfin, réduire le temps de travail.

En premier lieu, et c'est possible immédiatement, il faut créer des emplois par la titularisation des auxiliaires de la fonction publique appartenant à la petite échelle — 81 p. 100 sont des femmes ; par l'application du plan de résorption rapide et complet de l'auxiliaire enseignant ; par la reconquête de notre marché intérieur — rien que dans le textile et l'habillement, 190 000 emplois pourraient être créés ; par le redémarrage, avec l'aide éventuelle de l'Etat, des entreprises à main-d'œuvre féminine actuellement occupées ; par l'arrêt des licenciements et des fermetures d'usines ; par la réduction de la durée du travail hebdomadaire — pour se rapprocher des trente-cinq heures — sans diminution de salaire ; par la prolongation du congé maternité à six mois, ce qui entraînerait la création de 95 000 emplois pour l'année, et par l'avancement à cinquante-cinq ans de l'âge ouvrant droit à la retraite.

En deuxième lieu, il faut porter le S. M. I. C. à 3 100 francs et consentir l'augmentation de tous les bas salaires. Il convient de respecter et d'améliorer les dispositions de la loi de 1972 relatives à l'égalité des salaires, ce qui implique la revalorisation du travail féminin. On ne doit pas se retrancher, ainsi que Mme Pelletier nous en a donné l'exemple mercredi dernier, derrière l'indépendance de la justice. Cette indépendance, que nous défendons et approuvons par ailleurs, ne doit en rien servir de prétexte pour ne pas répondre aux cinquante questions écrites déposées par les députés communistes concernant la non-application de la loi de 1972 et faisant état du mépris et des discriminations dont sont victimes les travailleuses, et pour refuser l'intervention ministérielle indispensable en direction du C. N. P. F. et des patrons qui bafouent la loi.

Le jugement Essilor doit être maintenu !

En troisième lieu, la formation professionnelle des jeunes filles et des femmes appelle un effort spécifique passant par la création de 50 000 places de stagiaires supplémentaires pour les jeunes filles ; par l'ouverture de stages A. F. P. A. dans le textile, la téléphonie, l'électronique, l'électromécanique, dans tous les départements où ces industries existent ; par l'incitation énergique auprès des entreprises pour que les femmes

bénéficient de la loi sur la formation continue et par la transformation des contrats de stages pratiques, intéressant 40 000 jeunes filles, en contrats emploi-formation avec rémunération égale au S. M. I. C.

Voilà des mesures concrètes, réalistes, urgentes. Elles constituent autant de moyens d'action en faveur de l'égalité et de la liberté des femmes dans et devant le travail. Cette volonté se concrétise par des luttes nombreuses, diversifiées, par des succès qui vous contraignent au recul et font accéder les femmes à de nouvelles positions.

C'est vrai pour les femmes d'Essilor poursuivant leur patron en justice pour l'égalité des salaires.

C'est vrai pour les employés du commerce qui souhaitent conserver leur dimanche.

C'est vrai pour la déléguée C. G. T. et militante communiste de Romilly-sur-Seine qui a signé sa réintégration, contre la volonté de son patron Jacquemard condamné pour violation du droit au travail.

C'est vrai pour les postières des chèques qui ont gagné leur congé du samedi, pour les ouvrières d'Haubourdin à Lille, de Tesa à Gentilly, pour les blanchisseuses de Grenelle, qui ont obtenu des augmentations de salaires, la levée de sanctions, le maintien de leur emploi et de leur entreprise.

Partout en France, courageuses et déterminées, les femmes luttent. Elles repoussent et brisent la résistance d'autant plus farouche du patronat qu'elles sont des femmes.

Confrontées en même temps aux problèmes de leur condition de femmes, de travailleuses, de mères, elles ont décidé, et elles ont raison, d'en faire un seul et même combat.

Elles ont tout le soutien des communistes dans leurs luttes pour leur dignité, pour l'égalité pour l'évolution des mentalités, pour avoir le temps de vivre, de travailler, de décider, de construire leur avenir au féminin présent. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Travail et participation (suite) :

Annexe n° 45. — M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial ; annexe n° 46. — M. Parfait Jans, rapporteur spécial ; avis n° 1977, tome XVIII (Travail), de M. Jacques Sourdilhe, tome XVIII (Participation), de M. Jean-Pierre Delalande, tome XIX (Population), de M. Jean Fonteneau, tome XX (Travail manuel), de M. Daniel Boulay, et tome XXI (Travailleurs immigrés), de M. Bernard Derosier, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)